

CAI IA59
I54
Vol. 23, no. 3

INDIAN NEWS

STORAGE

561/9/14

Vol. 23 No. 3

June 1982 Indian and Inuit Affairs Program

ISSN 0019-6029

CAI IA 59 I54

V. >



EDITORIAL

By Howard Bernard

For more than 25 years, Indian News has kept Indian people and other interested readers informed about events and decisions which affect the lives of Native peoples throughout the country. That this has been a welcome service is attested to by the letters to the editor and by the steady growth in circulation.

The paper has tried to achieve a unique position as an independent, national newspaper produced for, by and about Indian people. It has been helped in that course by the generosity of the department of Indian Affairs whose resources have been the lifeblood of the publication.

This has created difficulty, for where resources of the government are expended the normal ac-

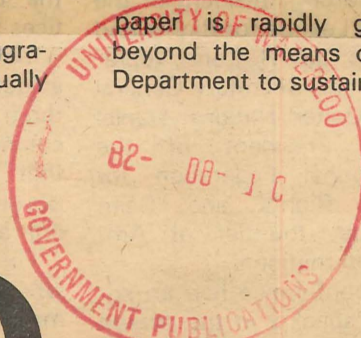
countability for those resources has not been present. As the publisher of

of Indian News.

The dilemma is aggravated by the continually

paper is rapidly getting beyond the means of the Department to sustain.

— 30 —



Indian News, the Department and the Minister of Indian Affairs are accountable to Parliament for this expenditure. Yet to exercise that accountability places in jeopardy the independence

rising costs of an undertaking of this kind. Printing, typesetting, distribution and operational costs all have felt the impact of similarly rising costs in all forms of publishing. The news-

The Department is prepared to turn over Indian News' assets — the name and the subscription list — and, perhaps, a small amount of seed money, to get the enterprise started

on a new life in the hands of Indian publishers who will undertake to carry on the tradition of independence.

Native communications have changed over the years and with Native Communications Societies providing services to Indian people, the role of Indian News has also changed. It is the view of the editor, and of the Department, that if an independent, non-political national newspaper is required to serve Indian people then it should be published outside the Department.

If Indian people really want a national newspaper which is beyond the control of political or special interests, it is time for them to take up the task for themselves. The Department has concluded that it will cease publication of Indian News with this issue.

First test met and passed

Munro and Ahenakew address ministers

FREDERICTON, N.B. — The Assembly of First Nations (AFN) and its new national chief met and passed their first test here in May, turning a no-win situation into a minor victory.

Attending a two-day federal-provincial conference on Indian rights, David Ahenakew led his delegation of Indian leaders through a strategy that may have Indians attending such conferences as full and equal partners in the near future.

The 40-man delegation of the AFN (formerly the National Indian Brotherhood) had been invited to the conference as members of government delegations. But Chief Ahenakew wanted Indians to attend representing themselves.

While provincial and federal ministers met on the first day of the conference, the Indian leaders held meetings of their own to form a strategy to get this point across. What resulted was the delivery of an ultimatum to federal Indian Affairs Minister John Munro.

The delegation said they would continue with the conference on their own terms or not at all.

Outlining his rationale, Ahenakew said the delegation found it distasteful to observe provincial ministers while they decided what would and

would not be called native rights.

"This is absurd and totally repugnant to us," Ahenakew said.

"The federal government has no mandate from us to discuss our affairs with the provincial governments. Indeed, this meeting was called by the provincial governments and we maintain they have no right to do that. It is for us to decide if and when we wish to speak to the provincial governments."

With the delivery of that statement, Ahenakew and his team walked out, saying they would not attend any such future meetings unless Indians were accepted as representatives equal to the various federal and provincial ministers.

(For more, see edited texts of Ahenakew's speech and Munro's response below)

Then, in what appeared to be a compromise move, the conference was adjourned early, leaving the final agenda topic — the co-ordination and consultation between governments and Indians — undiscussed.

Munro later told press he would soon be meeting Indian leaders to work out future plans for their involvement in discussions leading up to the

constitutional conference on Indian affairs guaranteed under Canada's new Constitution, to take place within the coming year.

Ahenakew's ultimatum

As the newly-elected National Chief of more than 300 thousand status and treaty Indians in Canada, I stand here and declare that the Indian people are stronger than ever before.

In December, 1980, the Assembly of First Nations adopted a declaration, and last year in November we approved our treaty and aboriginal rights principles. They were re-affirmed a few weeks ago in Penticton and here again in Fredericton.

They represent our position which must be recognized by any government in this country, as they set out the principles of our inherent right to

self determination as Indian nations.

Let no government make any mistake about that. We mean what we say.

On the 7th of April, we received a letter from the federal minister of Indian Affairs, inviting representatives of the National Indian Brotherhood to attend this meeting as members of the federal delegation.

At Penticton, Indian chiefs and leaders from all across this country — the Assembly of First Nations — took a decision that the government of Canada be informed, "that

(continued on page 3)

Canada

Affaires Canada et du Nord Canada



Affaires indiennes et du Nord Canada

Indian and Northern Affairs Canada

NOUVELLES INDIENNES

Vol. 23 N° 3

Juin 1982 Programme des affaires indiennes et inuit

ISSN 0019-6029

EDITORIAL

Par Howard Bernard

Depuis plus de 25 ans, les "Nouvelles indiennes" ont informé les Indiens et d'autres lecteurs intéressés sur les événements et les décisions qui touchent la vie des peuples autochtones dans tout le pays. Les nombreuses lettres que la rédaction a reçues et la croissance continue du tirage prouvent bien qu'elles rendaient là un service des plus précieux.

Ce mensuel s'est efforcé d'atteindre une position vraiment unique en tant que journal national indépendant réalisé par le peuple indien, pour lui-même et à son sujet. Il a été aidé dans ce chemin grâce à la générosité du ministère des Affaires indiennes, dont les ressources ont été le cordon ombilical de la publication.

Cela a créé des difficultés, car si les ressources du gouvernement étaient bien là, on ne peut pas dire que l'imputabilité à laquelle on pouvait normalement s'at-

Et pourtant, l'exercice même de cette imputabilité met l'indépendance des "Nouvelles indiennes" en péril.

Le dilemme s'est aggravé

tion. Le journal s'avance rapidement vers le seuil où le Ministère ne peut plus y subvenir.

Le Ministère est prêt à remettre l'actif des "Nou-

velles indiennes" à la tradition d'indépendance journalistique.

Les communications autochtones ont changé au cours des années et, au fur et à mesure que les Sociétés de communications autochtones ont fourni des services au peuple indien, le rôle des "Nouvelles indiennes" a également changé. Le rédacteur en chef et le Ministère sont d'avis que, si le peuple indien doit être desservi par un journal indépendant et non politique, cela doit être fait à l'extérieur du Ministère.

Si le peuple indien veut un journal, il est temps qu'ils s'attellent eux-mêmes à la tâche. Le Ministère en est arrivé à la conclusion qu'il cessera la publication des "Nouvelles indiennes" à partir du présent numéro.

— 30 —

tendre était présente. En tant qu'éditeur des "Nouvelles indiennes", le Ministère et le ministre des Affaires indiennes doivent rendre compte de cette dépense au Parlement. Autrement dit, ils sont imputables envers ce dernier.

par l'escalade continue des coûts dans une entreprise de ce genre. L'impression, la typographie, la distribution et les frais d'exploitation ont tous subi les répercussions de l'augmentation des coûts dans toutes les formes de l'édi-

velles indiennes" — c'est-à-dire le nom même de la publication et la liste des abonnés — ainsi que, peut-être, une petite somme de départ, pour relancer l'entreprise entre les mains d'éditeurs indiens qui entreprendront de continuer la

1^{er} victoire de l'APN

Des discours d'Ahenakew et Munro

FREDERICTON (N.-B.) — L'Assemblée des premières nations (APN) et son nouveau chef national se sont rencontrés ici en mai et ils ont passé leur premier test en transformant une situation perdante en une petite victoire.

Lors d'une conférence fédérale-provinciale de deux jours sur les droits des Indiens, David Ahenakew a conduit sa délégation de chefs indiens à travers une stratégie qui devrait aboutir à ce que les Indiens participent très bientôt à des conférences de ce genre en tant que partenaires égaux et de pleins droits.

La délégation de 40 hommes de l'APN (auparavant la Fraternité nationale des Indiens) a été invitée à la conférence en tant que membre des délégations gouvernementales. Mais le chef Ahenakew voulait que les Indiens y assistent pour se représenter eux-mêmes.

Pendant que les ministres provinciaux et fédéraux se sont rencontrés le premier jour, les chefs indiens se sont réunis de leur côté pour établir leur stratégie. Le résultat: un

ultimatum a été lancé au ministre fédéral des Affaires indiennes, M. John Munro.

La délégation a déclaré qu'ils continueraient à participer à la conférence selon leurs propres termes, ou pas du tout.

Exposant ses raisons, Ahenakew a expliqué que la délégation trouvait vraiment de mauvais goût d'observer les ministres provinciaux décider de ce qu'étaient ou n'étaient pas les droits autochtones.

"Cela est absurde et nous répugne totalement" de dire Ahenakew.

"Nous n'avons pas donné au gouvernement fédéral le mandat de discuter de nos affaires avec les gouvernements provinciaux. En fait, cette rencontre a été convoquée par les gouvernements provinciaux et nous maintenons qu'ils n'ont pas le droit de faire cela. C'est à nous de décider si nous voulons parler aux gouvernements provinciaux et quand nous voulons le faire."

Avec cette déclaration choc, Ahenakew et son équipe sont sortis, ajoutant qu'ils n'assisteraient plus à des

rencontres de ce genre à moins que l'on accepte les Indiens comme des représentants égaux en tous droits aux divers ministères fédéraux et provinciaux.

(Pour plus de détails, voir les textes édités du discours d'Ahenakew et de la réponse du ministre Munro.)

A ce moment, dans ce qui a semblé un effort de compromis, la conférence a été levée avant l'heure, laissant encore à l'ordre du jour le dernier sujet: la coordination et la consultation entre les gouvernements et les Indiens.

M. Munro a plus tard dé-

claré à la presse qu'il rencontrerait bientôt les chefs indiens pour élaborer les plans futurs de leur participation dans les discussions menant à la conférence constitutionnelle sur les affaires indiennes qui, selon la nouvelle Constitution du Canada, devrait avoir lieu dans l'année qui vient.

Ultimatum d'Ahenakew

(Traduction libre)

A titre de chef national, nouvellement élu, de plus de 300 000 Indiens de Statut et de traité au Canada, je suis là devant vous et vous déclare que le peuple indien est plus fort que jamais auparavant.

En décembre 1980, l'Assemblée des Premières nations a adopté une déclaration et l'année dernière, en novembre, nous avons approuvé nos principes sur les droits des traités et les droits aborigènes. Tout cela a été réaffirmé il y a quelques semaines à Penticton et ici encore à Frédéric-
tion.

Cela représente notre position que tout gouvernement de ce pays doit reconnaître, car ce sont les principes de notre droit inhérent à l'autodétermination en tant que nations indiennes.

Qu'aucun gouvernement ne s'y trompe. Nous croyons en ce que nous disons.

Le 7 avril, nous avons reçu une lettre du ministre fédéral des Affaires indiennes invitant des représentants de la Fraternité nationale des Indiens à assister à cette rencontre en tant que membre de la délégation fédérale.

A Penticton, les chefs indiens de tout le pays — l'Assemblée des premières nations — ont pris une décision à l'effet que le gouvernement du Canada soit informé "que toute discussion future sur des questions indiennes doit être basée sur les conditions suivantes du gouvernement indien:

1. Nous participons en notre propre droit, pas comme des invités de tout autre gouvernement.
2. Notre participation doit être totale, égale et continue à (suite à la page 3)



Conference condemns colonialism

by Kermot Moore

Montreal, Que. — The International Federation of Human Rights Conference was held here from May 21 to May 23, 1982, bringing together different people with common problems.

It became fairly obvious from the different costumes and hues of skin that native nations from the high Arctic to the southern tip of South America were in attendance.

French, Spanish and English were the conference languages with simultaneous translation provided. Where specific interpretation was necessary, as with the Inuit elders, the assistance of an in-

terpreter who attended as a delegate was available.

Guest speakers included Gilles Tardif, President of the Quebec League for Rights and Liberties; Jay H. Long, representing the Secretary-General of the United Nations; Daniel Mayer, President of the International Federation for Human Rights and Sean MacBride, founder of Amnesty International.

The conference had an additional speaker in the person of Caroline Mogadime of South Africa.

As the specific subject of the conference was Inmates, the Disappeared and, the Oppression of Native Peoples, Mogadime opened the confer-

ence by addressing these subjects. She emphasized the universal evils of colonialism and the common barbaric practices that keeps it in place.

To those present, it became evident that a corollary of all three is employed wherever colonialism is maintained and that the degree of violence devolves from the oppressor/oppressed population ratio.

For instance, in countries where native peoples are the majority, military violence replaces legislative violence as a means of policing and controlling the indigenous populations.

South Africa and Canada inhabit different areas of that spectrum of violence and are,

perhaps, good examples of the graduated means of enforcing colonial ends.

This theme was firmly implanted as the various delegates voiced the situation within nations, regions, tribes and groups of his or her origin.

The conference consisted of three workshops with one of them being native peoples. Discussion in this particular one centered on five proposals that were put forth at the Native Nations Conference held in Geneva in 1977 and aimed at the achieving of international legitimacy for native nations.

Mayer, in his closing remarks, stated that it was up to

every individual present to work for the achievement of human rights as a personal goal. He stressed that organizations such as the United Nations and the International Court should not be relied upon to take the initiative but should be prodded.

There were the usual problems with agendas and time-tables but the delegates were informed, educated and inspired by the various speakers' clear articulation of the problems that beset indigenous people. It was from these leaders that the spirit of freedom flowed like a beam of sunlight into a cave of darkness.

Restigouche one year later

By Yves Assiniwi

If the federal government would insure the Quebec Micmacs of better economic conditions, the "salmon war" would be a thing of the past. This is the substance of a statement made by Restigouche Micmac chief Alphonse Metallic in Montreal early in May.

The chief called a press conference in Quebec's largest city to comment on the ongoing negotiations on salmon fishing regulations for Indians with the federal and provincial authorities.

Commenting on the negotiations (which started in September 1981), Metallic denied the rumor (for which he blamed the federal government) that talks were going very well, and that a solution was in sight. He added that the federal government had broken the order of silence the three parties had agreed to.

Legally or not, the Micmacs vowed to lower their nets June 7th. "There could be deaths on both sides", said Metallic, "but we will certainly not be caught by surprise by

the anti-riot squads... When the Quebec 'troops' invaded the reserve last year, they thought they were going on vacation... On the contrary, they succeeded in getting the censure of America and Europe".

ing. "They go on talking and we have to listen."

The dispute, which degenerated into a violent confrontation last summer (see Indian News Vol. 22 No. 5), arose from the disagreement between the Quebec govern-

deplete the salmon population.

The province's officials decided on their own that the Micmacs could fish during three continuous 24 hour days, while the Indians want to set their nets for six 12-hour nights. The Micmacs base their claim on their ancestral fishing tradition.

Metallic would not confirm information that the department of Indian Affairs has laid down a "development plan" with a limited budget of \$20,000 to "study" the possibilities to set up some economic projects on Restigouche Reserve. But Metallic acknowledged that a more substantial economic development plan could have some effects on the current negotiations.

Metallic declared that "less

people would fish if his people could find work". It is estimated that unemployment affects 75% of the adult population on his reserve.



There won't be any salmon war this summer. Quebec Minister of recreation, fish and game, Lucien Lessard and Micmac representatives from Restigouche have signed a formal agreement on salmon fishing.

The agreement stipulated that the quota will be 36,625 pounds of salmon, of which 20,000 may be sold commercially. Also, the Micmacs will have the right to fish five nights a week.

The agreement also provides for the creation of an "independent quota commission" which will create work for 12 natives.

The Restigouche Micmacs have also signed a comprehensive agreement with the federal government for a reforestation program for their reserve with an assured investment this year of \$300,000 (of which \$250,000 will be for the creation of jobs)

Flanked by chiefs Billy Two Rivers and Joe Stacy, of the Confederation of Indians of Quebec (CIQ), Metallic complained of the way talks with the two governments were go-

ment and the Micmacs over when the Micmacs should fish salmon. Both sides agreed that the fish should not be harvested for more than 72 hours a week so as not to

INDIAN NEWS

Editor
Howard Bernard

French Editor
Yves Assiniwi

A free monthly newspaper published with the assistance of the Department of Indian Affairs and Northern Development. The Indian News is written and edited by Indian people therefore opinions and statements contained within its pages are not necessarily those of the Department. Free expression of viewpoint is invited. Articles may be reproduced providing credit is given this paper.

Indian News
Ottawa, Ontario K1A 0H4
phone (819) 994-1226

WHY NOT STUDY NATIVE/CANADIAN RELATIONS?

The Native/Canadian Relations Theme Area is a unique interdisciplinary learning and research program within the Faculty of Environmental Studies, York University. Students in the theme area pursue a Masters in Environmental Studies with specific emphasis on the relationship between native people and the broader Canadian society and their organizations and its institutions. Topical areas include, for example, economic development, planning, cultural values, land claims, etc.

For further information, please contact:

Peter Homenuck
Co-Ordinator
Native/Canadian Relations Theme Area
Faculty of Environmental Studies
York University
(416) 667-3281

Apartheid canadien ?

par Kermot Moore

MONTREAL (Qc) — La Fédération internationale de la Conférence des droits de la personne s'est déroulée ici du 21 au 23 mai 1982. Elle réunissait des gens différents qui avaient des problèmes en commun.

A en juger par les différents costumes et les diverses nuances de peau, on s'est vite aperçu que se retrouvaient là des nations autochtones venues depuis la Haute Arctique jusqu'à la pointe de l'Amérique du Sud.

Les langues de la Conférence étaient le français, l'espagnol et l'anglais et les participants disposaient d'un système de traduction simultanée. Lorsqu'une interprétation particulière était nécessaire, comme dans le cas des

anciens Inuit, un interprète qui assistait en tant que délégué prêtait son aide.

Parmi les conférenciers invités, il y avait: Gilles Tardiff, président de la Ligue du Québec pour les droits et libertés; Jay H. Long, représentant le Secrétaire général des Nations unies; Daniel Mayer, président de la Fédération internationale des droits de la personne et Sean MacBride, fondateur d'Amnistie Internationale.

Il y avait un conférencier supplémentaire de marque en la personne de Caroline Mogadime, d'Afrique du Sud.

Etant donné que le sujet particulier de la conférence était Les incarcérés, les disparus et l'oppression des peuples autochtones, Mogadime a ouvert la conférence en abor-

dant ces thèmes. Elle a fait ressortir les maux universels du colonialisme et les pratiques barbares qui permettent de le garder en place.

Ceux qui étaient présents ont vite compris qu'il existait un corollaire entre les trois, chaque fois qu'une puissance maintient le colonialisme et que le degré de violence provient du rapport qui existe entre l'opresseur et la population opprimée.

Par exemple, dans les pays où les peuples autochtones sont majoritaires, la violence militaire remplace la violence législative comme moyen de policer et de contrôler les populations indigènes.

L'Afrique du Sud et le Canada occupent des secteurs différents dans ce spectre de

la violence et sont peut être de bons exemples de la gradation des moyens de renforcer des buts colonialistes.

Ce thème s'est fermement implanté au fur et à mesure que les divers délégués ont exposé à haute voix la situation qui sévissait dans les nations, les régions, les tribus et les groupements de leur origine.

La conférence était organisée en trois ateliers de travail, dont l'un sur les peuples autochtones. La discussion dans cet atelier s'est axée sur cinq propositions qui avaient été énoncées à la Conférence des nations autochtones de Genève en 1977 et qui visaient la légitimité internationale des nations autochtones.

Dans son allocution de clôture, M. Mayer a déclaré

qu'il revenait à chaque personne ici présente d'oeuvrer à l'atteinte des droits de la personne, et ce à titre de but personnel. Il a fait remarquer qu'il ne fallait pas compter sur des organismes comme les Nations unies et le Tribunal international pour prendre des initiatives, mais qu'il fallait les relancer.

La conférence s'est déroulée avec les problèmes usuels d'ordre du jour et d'horaire, mais les délégués ont été informés, éduqués et inspirés par les divers conférenciers qui ont clairement articulé les problèmes qui assaillent les peuples indigènes. L'esprit de la liberté émanait de ces leaders comme un rayon de soleil dans une cave ténébreuse.

Restigouche ... encore

par Yves Assiniwi

Si le gouvernement fédéral assurait au Micmacs du Québec de meilleurs conditions économiques, on n'entendrait plus parler de la "guerre du saumon". C'est en substance ce qu'a déclaré au début du mois, à Montréal, le chef des Micmacs de Restigouche, Alphonse Metallic.

Le chef a en effet convoqué une conférence de presse dans la plus grande ville du Québec pour commenter les négociations qui ont lieu avec les autorités fédérales et provinciales au sujet des règlements de la pêche au saumon pour les Indiens.

Parlant des négociations (qui ont commencé au début de septembre 1981), le chef Metallic a nié la rumeur (dont il a blâmé le gouvernement fédéral) voulant que les pourparlers allaient bon train et qu'une solution était en vue. Il a ajouté que le gouvernement fédéral avait brisé l'ordre du silence dont avaient convenu les trois parties.

Légalement ou non, les Micmacs ont juré d'étendre leurs filets le 7 juin. "Il se peut qu'il y ait des morts des deux

côtés" a déclaré le chef Metallic "mais nous ne nous laisserons pas surprendre par les brigades anti-émeutes... Quand les "troupes" du Québec ont envahi la réserve l'année dernière, ils pensaient qu'ils partaient en vacances... Mais ils se sont trompés, ils n'ont réussi qu'à obtenir la

lic s'est plaint de la façon dont les pourparlers avançaient avec les deux gouvernements. "Ils parlent et ils parlent, et nous devons écouter."

Le conflit, qui a dégénéré en une violente confrontation l'été dernier (voir les Nouvelles Indiennes, vol. 22, no 5) provient d'une mésentente entre

La guerre du saumon n'aura pas lieu cette année. En effet, le ministre québécois du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Lucien Lessard, et les représentants des Micmacs de Restigouche ont signé une entente formelle sur la pêche au saumon.

L'entente stipule que le quota sera de 36,625 livres de saumon, dont 20,000 pourront être vendu commercialement. De plus, les Micmacs auront droit de pêche cinq nuits par semaine.

L'entente prévoit la création d'une "Commission indépendante du suivi des captures" qui créera 12 emplois pour les autochtones.

Les Micmacs de Restigouche ont aussi signé une entente globale de plusieurs années pour le reboisement de leur réserve avec la certitude d'un investissement dès cette année de \$300,000 (dont \$250,000 en création d'emplois) avec le gouvernement fédéral.

censure de l'Amérique et de l'Europe."

Avec, à ses côtés, les chefs Billy Two-Rivers et Joe Stacy, de la Confédération des Indiens du Québec (CIQ), Metal-

lic s'est plaint de la façon dont les Micmacs devaient pêcher le saumon. Des deux côtés, on convient qu'on ne devrait pas le pêcher pendant

plus de 72 heures par semaine de façon à ne pas épuiser la population de poissons.

Les officiels de la province ont décidé unilatéralement que les Micmacs pouvaient pêcher continuellement pendant trois journées, 24 heures par jour, tandis que les Indiens veulent étendre leur filets pendant six nuits de 12 heures. Les Micmacs basent leur revendication sur leur tradition ancestrale de pêche.

Le chef Metallic n'a pas voulu confirmer l'information voulant que le ministère des Affaires indiennes avait

préparé un "plan de développement" étoffé d'un budget limité de 20 000 \$ pour "étudier" les possibilités d'organiser des projets économiques dans la réserve de Restigouche. Il a pourtant reconnu qu'un plan de développement économique de plus grande envergure pouvait influencer les négociations actuelles.

Le chef Metallic a déclaré que "moins de gens pêcheraient le saumon s'ils pouvaient trouver du travail". On estime que le chômage touche 75% de la population adulte de sa réserve.

Prohibition à l'indienne

LORETTEVILLE (Qc) — Sur le territoire de cette réserve, une interdiction de vendre et de consommer de l'alcool est toujours en vigueur après un quart de siècle.

Les Hurons de cette réserve près de la ville de Québec on voté en grande majorité en mai dernier pour conserver une loi qui remonte à l'époque du régime colonial français.

Le superviseur du référendum, Yvon Gosselin, a déclaré que le scrutin avait été de 279 contre 58 (soit 81 pour cent) en faveur de la conservation de l'interdit. La participation a été de 66 pour cent des votants admissibles.

Le propriétaire d'un restaurant de la localité, qui avait fait campagne contre l'interdit, a déclaré qu'il pensait que les gens avaient voté pour la prohibition parce qu'ils ne voulaient pas que la réserve soit sujette à la loi provinciale. Les ventes d'alcool sont contrôlées par la Régie des alcools du Québec, un organisme du gouvernement provincial.

Pierre Picard, un résident qui était pour la libéralisation de la vente d'alcool sur la réserve, a dit qu'il ne comprenait pas les résultats du scrutin. Selon lui, la pétition par laquelle on demandait le levée de l'interdit par un référendum avait été supportée par 76 pour cent des votants de la réserve.

NOUVELLES INDIENNES

Rédacteur
Howard Bernard

Rédacteur adjoint
Yves Assiniwi

"Nouvelles indiennes" est un journal mensuel distribué gratuitement et publié avec l'aide du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il est rédigé et publié par des Indiens et, par conséquent, les opinions et déclarations qu'il renferme ne sont pas nécessairement partagées par le Ministère. Les lecteurs sont invités à s'y exprimer librement. On peut reproduire les articles de "Nouvelles indiennes", pourvu qu'on lui en attribue le crédit.

"Nouvelles indiennes"
Ottawa, Ontario K1A 0H4
téléphone (819) 994-1226

Ultimatum

(continued from page 1)

any future discussions on Indian issues at the national level **must** be based on the following Indian government conditions:

1. We attend in our own right, not as invitees of any other government.
2. Our participation must be full, equal and on-going at all levels of such discussions and their preparatory meetings.
3. Our representatives are to be chosen by us, not by other governments.
4. No decision affecting our rights may be made without our consent.
5. We decide on how our consent is to be obtained.
6. The meeting in Fredericton is not to be considered in any way related to the Constitutional Conference in S. 37(2) of the Canada Act."

The response of the federal government, which I received on the 30th of April, does not meet those conditions. Those conditions are not negotiable.

When our ancestors signed the treaties they gave up much, so that their children could live in peace. In return, they looked to the British sovereign as the defender of our basic rights. We believed there was a special relationship between ourselves and the monarchy. For over 200 years, while our trust in other promises slowly died away, we held to our faith in the Queen's protection. Now, this too is gone forever. In its place we are told to look to the 'Canadian' federal and provincial governments. At the very time when public confidence in politicians is at its lowest point in the modern-age, we are again told to behave and have faith. We cannot trust those who have taken our land and our hope. If Canadians who live in expensive houses today can find no reason to trust your governments, why should we?

By virtue of the trust relationship between Indians and the federal government arising out of the Royal Proclamation, the federal government of Canada is responsible for providing and protecting the resources that will enable Indian governments to maintain and enhance Indian cultural, economic and political self-determination. This is confirmed in the treaties and in the Constitution Act. By section 91, sub-section (24) of that act, the federal government has the exclusive 'legislative' authority for Indians and Indian lands. There is therefore no legal basis for the involvement of any provincial

government in our affairs. Yet today, some of us are being asked to sit down to observe provincial governments discussing our affairs, our rights, with the federal government. This is absurd and totally repugnant to us. It is another attempt to divide the Indian leadership.

The federal government has no mandate from us to discuss our affairs with the provincial governments. Indeed, this meeting was called by the provincial governments and we maintain that they have no right to do that. It is for us to decide if and when we wish to speak to the provincial governments. We shall do so at the appropriate time when we and the federal government have settled certain unfinished issues. In this connection, we have sought, ever since February, and are continuing to seek, a meeting with the Prime Minister and his senior constitutional ministers to discuss our proposed solution to the present constitutional impasse with the federal government. We have offered a memorandum of understanding which includes our proposed solution.

What we Indians are experiencing is a gradual erosion aimed at termination of our rights.

The federal government of Canada has no authority without our consent to transfer its obligations towards us to any other level of government. I need hardly remind you of the words of Lord Denning recently in the English Court of Appeal when he said, and I quote, "Let no parliament do anything to lessen the worth of these guarantees (made by the Crown to the Indian people of this country) for so long as the sun shines and the rivers flow". Yet, despite this clear and unequivocal edict by one of the most distinguished judges in the world today, the federal government is embarked upon a series of administrative and legislative enactments which encases and stymies Indian self-determination. I refer specifically to the so-called "Indian government" proposals and directional plan for the 1980's. They are being developed without consultation with us.

These proposals must be abolished now and a new thrust begun as soon as possible. We are ready to begin a dialogue with the federal government — I repeat with the federal government — to secure a harmonious relationship between us and others who share this land.

This conference is yet another in a long series of aggressive acts by successive federal and provincial governments upon our right to self-determination. We want no part in these miserable transactions.

Munro's priority

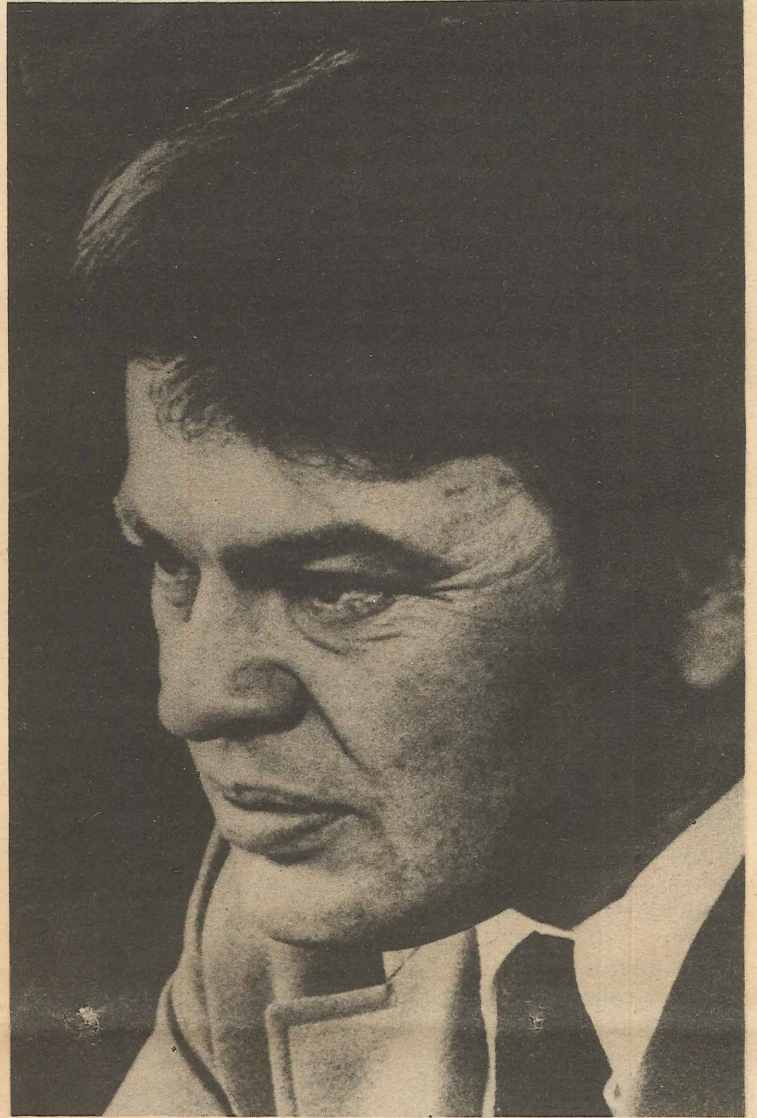
I am pleased that in this first formal meeting of Federal-Provincial Ministers on the subject of Indian issues in over 15 years, we are joined by Indian leaders. Our meeting today is not a decision-making meeting but instead is an opportunity to share, in a preliminary way, information in respect of various priority issues and initiatives and to discuss possible areas for future consultation and co-operation.

I should emphasize that I will be particularly concerned with the question of Indian representation in any future discussions, particularly discussions which may be of a decision-making nature. I feel that this must be a matter of priority attention on the part of all Governmental representatives.

As indicated in the Federal discussion paper, the Federal Government views effective working relationships between Indian people and all levels of Government as critical if progress is to be made on the major issues facing Indian people today.

We are all aware that our discussions here do not relate in any way to Phase II Constitutional discussions. It should be emphasized, however, once again that the Federal Government does not see the information discussions that will take place at this Conference as dealing in any way with the future constitutional process or the substantive issues and concerns that will likely be addressed at that constitutional process including the important question of future identification and definition of Aboriginal Rights. My general hope, however, is that we can establish the kind of spirit which we will be able to carry forward into our discussions with representatives of the various aboriginal groups in respect of the Constitution at future dates.

I would mention that I have read the "Provincial Task Force Report on Native Issues" with considerable interest. I appreciate that this document reflects a number of questions and concerns that the Provincial Governments have in respect of present and future Federal policies in relation to Canada's Status Indian population. The Federal Public Document which I have tabled with this Conference attempts to indicate my views and my perceptions of general Federal Government directional thrusts respecting most of the items which are listed on our agenda today. I have attempted in that document to give a general indication of Federal



John C. Munro, D.I.A.N.D. minister

perceptions and views in the main areas which Provincial Ministers have touched upon in their report.

I have been encouraged by a number of recent developments which demonstrate to me that the two levels of Government can work effectively with Indian people in addressing major policy concerns.

I would also mention that I am encouraged by the level of dialogue and progress that has been made in respect of a number of important issues in the province of Ontario through the Ontario Tripartite structure which involves both levels of Government and the Indian Associations of that province. While the items that I have mentioned are not comprehensive of all of the advances that have been made in the last two years, I feel that they do indicate that we are making increasing progress as Governments in dealing co-operatively with Indian people on the pragmatic issues that face them on a day-to-day basis. I feel that our presence here today is a further acknowledgement of the fact that we seek to discuss issues and arrive at solutions through co-operative arrangements.

Our agenda involves many of the key Indian issues which involve Federal, Provincial and Territorial Governments in

varying degrees. The Federal Government approaches these issues separately and together with the following overall objectives:

- (a) A desire to see the definition and enhanced respect for the special rights of Indian people, in the context of the special relationship that exists between the Federal Government and Indian people.
- (b) A desire to meet obligations and settle grievances as well as Comprehensive and Specific Claims of Indian people.
- (c) A desire to foster economic development and self-reliance on the part of Indian people, and in this context to strengthen Indian Band Government on reserve and to encourage and sustain sound foundations for comprehensive, social and economic growth.

Of particular interest to me is our agenda item on fishing, hunting and trapping issues. I have received many representations from Indian people that this is an important issue to them, and it is for this reason that I have proposed this as an agenda item.

(continued on page 7)



Ultimatum

(suite de la page 1)

- tous les niveaux de ces discussions et lors des rencontres préparatoires.
3. Nos représentants seront choisis par nous, pas par d'autres gouvernements.
 4. Aucune décision touchant nos droits ne doit être prise sans notre consentement.
 5. C'est à nous de décider de la façon dont on peut obtenir notre consentement.
 6. La rencontre de Frédéricton ne doit en aucune façon être considérée comme étant rattachée à la Conférence constitutionnelle mentionnée à l'article 37(2) de la Loi du Canada''.

La réponse du gouvernement fédéral que j'ai reçue le 30 avril ne rencontre pas ces conditions. Or, ces conditions ne sont pas négociables.

Quand nos ancêtres ont signé les traités, ils ont abandonné beaucoup de choses pour que leurs enfants puissent vivre en paix. En retour, ils ont considéré le souverain britannique comme le défenseur de nos droits fondamentaux. Nous croyons qu'il existe une relation particulière entre nous-même et la monarchie. Depuis plus de 200 ans, tandis que notre confiance dans d'autres promesses s'est lentement anéantie, nous avons maintenu notre foi dans la protection de la reine. Maintenant, cela est également effacé à tout jamais. A sa place, on nous dit de nous tourner vers les gouvernements 'canadiens' du fédéral et des provinces. Au moment même où la confiance du public dans les politiciens est à son point le plus bas de l'ère moderne, on nous répète encore de bien nous comporter et d'y croire. Nous ne pouvons pas avoir confiance en ceux qui nous ont pris nos terres et nos espoirs. Si les Canadiens qui vivent aujourd'hui dans des maisons luxueuses ne peuvent trouver de raison de faire confiance à vos gouvernements, pourquoi devrions-nous le faire?

En vertu de la relation de confiance qui existe entre les Indiens et le gouvernement fédéral et qui découle de la Proclamation royale, le gouvernement fédéral du Canada a la responsabilité de fournir et de protéger les ressources qui permettront aux gouvernements indiens de maintenir et de relever l'autodétermination indienne aux niveaux culturel, économique et politique. Ceci est confirmé dans les traités et dans la Loi sur la constitution. Au titre de l'article 91, paragraphe 24 de cette loi, le gouvernement fédéral a l'autorité 'législative' exclusive sur les Indiens et les terres indiennes. Il n'y a donc aucune base juridique sur laquelle tout gouvernement provincial pourrait s'appuyer pour se

mêler de nos affaires. Et pourtant, aujourd'hui on demande à certains d'entre nous de venir s'asseoir pour observer les gouvernements provinciaux discuter de nos affaires, de nos droits, avec le gouvernement fédéral. Cela est absurde et nous répugne au plus haut point. C'est une autre façon d'essayer de diviser le leadership indien.

Nous n'avons pas donné au gouvernement le mandat de discuter de nos affaires avec les gouvernements provinciaux. En fait, ce sont les gouvernements provinciaux qui ont convoqué cette rencontre et nous maintenons qu'ils n'ont aucun droit d'agir ainsi. C'est à nous de décider si nous désirons parler aux gouvernements provinciaux et quand nous voulons le faire. Nous le ferons en temps opportun, lorsque nous aurons réglé, avec le gouvernement fédéral, certaines questions en suspens.

Ce que les Indiens éprouvent, c'est une érosion graduelle visant la terminaison de nos droits.

Le gouvernement fédéral du Canada n'a aucune autorité, sans notre consentement, pour transférer à d'autres niveaux de gouvernement les obligations qu'il a envers nous. Je n'ai certainement guère besoin de vous rappeler les paroles que Lord Denning a récemment prononcées à la Cour d'appel anglaise lorsqu'il a dit: "qu'aucun Parlement ne fasse quoi que ce soit qui affaiblisse la valeur de ces garanties (faites par la Couronne au peuple indien de ce pays) tant que le soleil brillera et que les rivières couleront (traduction)". Et pourtant, malgré cet édit clair et sans équivoque prononcé par l'un des juges les plus distingués à l'heure actuelle dans le monde entier, le gouvernement fédéral s'est embarqué dans une série de démarches administratives et législatives qui enchassent et bloquent l'autodétermination des Indiens. Je veux parler plus précisément de ce que l'on appelle les propositions du gouvernement indien et du plan directionnel pour les années 1980. Ils sont développés sans consultation avec nous.

Ces propositions doivent être abolies dès maintenant et il faut redonner un nouvel élan dès que possible. Nous sommes prêts à entamer un dialogue avec le gouvernement fédéral — je répète, avec le gouvernement fédéral — pour établir une relation harmonieuse entre nous-mêmes et les autres qui partagent ce pays.

Cette conférence est encore une autre manifestation d'une longue série d'actions perpétrées par les gouvernements fédéraux et provinciaux successifs sur notre droit à l'autodétermination. Nous ne voulons par être mêlés à ces misérables transactions.

La position de Munro

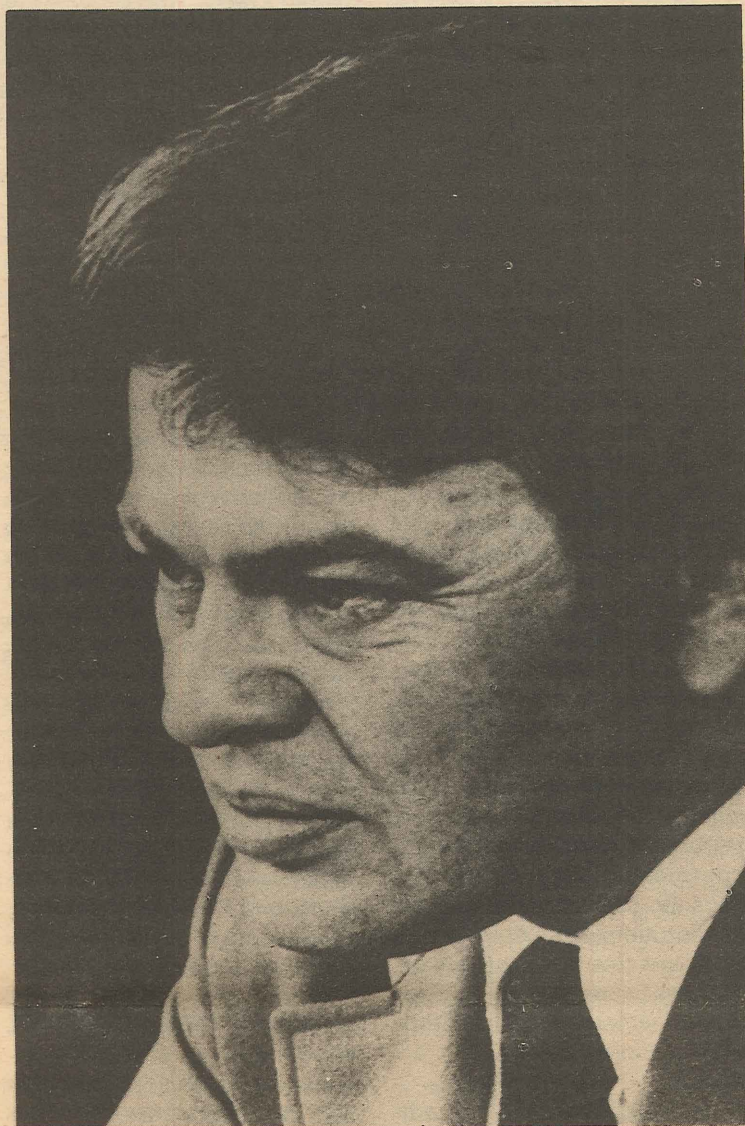
Je me réjouis de la présence des chefs indiens à la première conférence officielle des ministres à avoir lieu sur ce sujet depuis 15 ans. Au cours de cette rencontre, nous ne prendrons pas de décision, mais nous mettrons en commun nos renseignements sur les dossiers prioritaires et les initiatives que nous avons prises. Nous en profiterons également pour prévoir des domaines possibles de collaboration et de consultation futures. Je me dois d'insister sur l'importance toute spéciale que j'attache à la question de la représentation des Indiens dans toutes discussions futures, spécialement celles qui aboutiront à des prises de décision. Je crois que tous les représentants des gouvernements devraient accorder une attention particulière à ce point.

Comme nous l'indiquons dans le document officiel, de véritables relations doivent s'établir au plus tôt entre les Indiens et tous les niveaux de gouvernement, si nous voulons que des progrès se réalisent dans les principales situations auxquelles font face aujourd'hui les Indiens.

Nous sommes tous conscients que les discussions n'ont aucun rapport avec celles de la phase II sur la Constitution. Il faut insister encore une fois, cependant, sur le fait que nos échanges de vue aujourd'hui n'ont aucun lien avec les futures démarches constitutionnelles, ni avec les questions majeures qui y seront probablement traitées, comme l'important concept de la définition et de la précision des droits ancestraux. J'espère cependant que nous pourrons créer le genre de climat qui nous permettra de faire avancer les discussions, avec les représentants des groupes autochtones, au sujet de la constitution.

Je voudrais mentionner que j'ai lu avec grand intérêt le rapport du groupe de travail provincial sur les questions autochtones. Les provinces ont les yeux tournés vers les orientations fédérales actuelles et futures en ce qui concerne les Indiens inscrits. Je constate avec satisfaction qu'un certain nombre de ces sujets se retrouve dans votre rapport. Le rapport fédéral présenté à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale sur les questions indiennes que je viens de déposer, tente d'indiquer mes vues et mes perceptions des grandes lignes de conduite de notre gouvernement au sujet de la plupart des points à l'ordre du jour qui figurent dans le rapport provincial.

J'ai été encouragé par un certain nombre d'événements



Hon. John C. Munro

récents qui m'ont prouvé que les deux niveaux de gouvernement peuvent travailler efficacement avec les Indiens quand il s'agit de domaines très importants.

J'aimerais mentionner combien m'encouragent le dialogue et les progrès réalisés en Ontario dans plusieurs dossiers importants, grâce à la formule tripartite où se rencontrent les deux niveaux de gouvernement et les associations indiennes de cette province. Les exemples que j'ai cités sont loin de représenter tout ce que nous avons accompli depuis deux ans. Ils sont cependant une indication des progrès de nos relations avec les Indiens quand il s'agit de faire face aux problèmes pratiques auxquels ils sont confrontés chaque jour. Je pense que notre présence aujourd'hui est la reconnaissance de notre volonté future d'en arriver ensemble à des solutions communes acceptables pour tous.

Les points à l'ordre du jour se rapportent à des questions de première importance pour les Indiens, et intéressent à divers degrés les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires. Le gouvernement fédéral aborde ces questions une à une et dans un cadre plus large, en ne perdant pas de vue les objectifs suivants:

- a) Le désir de voir les droits particuliers des Indiens définis et respectés davantage, dans le contexte des relations spéciales qui existent entre eux et le gouvernement fédéral.
- b) Le désir de répondre aux obligations et de régler les griefs des Indiens, ainsi que leurs revendications globales et particulières.
- c) Le désir d'encourager l'expansion économique et l'autonomie du peuple indien, et dans ce contexte, d'élargir la notion d'administration par les bandes dans les réserves et de les aider à établir des assises solides.

La pêche, la chasse et le piégeage revêtent pour moi un intérêt tout à fait spécial. Beaucoup d'Indiens m'ont signalé qu'ils y attachaient une grande importance; c'est la raison pour laquelle j'ai insisté pour que ces trois sujets figurent à l'ordre du jour.

Je remets à plus tard mes réflexions sur les points particuliers de l'ordre du jour; j'attendrai qu'on en ait commencé l'étude en détail. Je voudrais quand même insister sur l'abondance des preuves de l'engagement constant du fédéral à en arriver à des solutions positives. Par exemple,

(suite à la page 7)

Extinction or survival — the challenge to native unity

A letter to Canada's Native Peoples regarding the Constitution.

My Country 'tis of Thy People You're Dying . . . In that song Buffy Sainte-Marie laments the distortions and the omissions of history in the United States of America — the propaganda of church, school and the movie screen — the censorship and the lies of statesmen and historians alike to cover-up "The genocide basic to this country's birth." The recital is realistic and provocative for it speaks of the robbery and violence upon which the American Dream was founded and the hypocrisy that remains.

My country, my people. There is a profound lesson in that song, a lesson that projects from the similarity of aims of the Canadian and USA governments that seem intent upon destroying the natural identity of this continent. The USA attempted to do it with bullets, starvation and disease. Canada has not been innocent of those tactics either, but today the move is much more subtle. The same ends are being sought under the guise of constitutional law. After all, a thin line divides the attitudes of the two governments — an unnatural arbitrary border.

A bill called "the Canada Act" was sent to the Parliament of the United Kingdom on December 8th, 1981, for legislative approval and Royal Assent to Canada's independence. Acceptance was achieved. By signature of the Queen the Canada Act became our Constitution, our fundamental law, even though the bill was designed to erase Native human rights in this country.

At the outset we find this statement:

Whereas Canada is founded upon principles that recognize the supremacy of God and the rule of law:

Whose god, and whose law? For the present however, we might better deal with temporal aspects of this resolution. From an indigenous perspective we see the question of whose law as a matter of the utmost importance. We see settler law as an aberration of natural law. We see lawlessness in the way that our forests are being raped, our lakes and rivers poisoned and blocked with excrement and industrial waste, and our wild life and livelihood destroyed in the mad rush to expropriate our natural resources.

example

As an example, let us consider the situation of the Native people of the Nelson and Churchill rivers: Not many years ago the then premier of Manitoba, Edward Schreyer,

authorized the building of dams on the Churchill and Nelson rivers, over the protests of the Native people who live there. The dams diverted one river system into another and caused massive flooding of South Indian Lake, the centre of Native settlement in the region.

That law authorizing the ensuing dams irrevocably damaged the lakes and rivers by turning them into mercury-poisoned, stagnant reservoirs that have no shorelines. The result is that the food chain and the resources upon which the lives of the Native people depended were destroyed.

Remote communities that used to be independent and self-sustaining must now beg welfare from governments in Winnipeg and in Ottawa, a phenomena common to colonial exploitation and expansion.

Premier Schreyer was elevated to the post of Governor General of Her Majesty's Canadian Dominion, the seat of supreme privilege in the hierarchy of the country's colonial elite. Is it any wonder that we speak of genocide and lawlessness with regard to the rule of law in this country and the precepts upon which the Canada Act is based?

The Canada Act rests its credibility upon this preamble: The Canadian Charter of Rights and Freedoms guarantees the rights and freedoms set out in it subject only to such reasonable limits prescribed by law as can be demonstrably justified in a free and democratic society.

From a Native viewpoint that statement discredits itself. The first is the question of law, with which we have already dealt. The other is the presumption of a **free and democratic society**.

In a free and democratic society we would expect government to set just standards for representative participation. The House of Commons, with 282 seats, has only two Native representatives. The Senate, a body of 104 political patronage appointees, has two token Natives.

No commitment has ever been made for genuine Native

participation in the government of Canada. Consequently, Parliamentary agendas are couched in imperialist imperatives and there can be no honest or factual debate of Native problems — only a stance on how to quell them. That was also the message we got from the constitutional debate. Thus, if a Native person is elected to the Commons or bestowed a Senate seat he soon learns that he must become either a patsy or a quisling, or leave.

reality

It is interesting to note here that the new government of Zimbabwe, a country of recent decolonization, has seen fit to allot 20 seats in parliament to its former masters, in recognition of settler rights and as a commitment to peace and harmony.

The parliament of a sister commonwealth country, New Zealand, allows for the discussion of its colonial reality and of the dichotomy which exists between indigenous and settler rights through the institution of Maori representation. We can see why something like this is necessary in Canada also — to create an atmosphere of free and open discussion — as a step towards representative democracy.

Nevertheless, our exclusion to this point has a positive side. It has given us an opportunity to observe and assess the mentality of those who would presume to be the purveyors of rights and justice. After following the process and examining the Canada Act a strong feeling develops that the greatest threat to human rights in this country is not the perfidious nature of the Canada Act, but instead the mentality that fashioned it.

We might best describe this mentality as dogmatic colonialism. It stems from a theory of racial superiority that was invented in the flowering days of European colonialism, to ease the consciences of the conquerors and to justify the enslavement of indigenous peoples. In Canada the dogma persists. Settler governments conceive of themselves as having a god-given right to rule, and by the same token the power to restrict the human rights of Native peoples, including their status and level of participation in the every-day life of the nation.

And that is what we are stuck with regarding the precepts of the Canada Act: a weird, paradox, an anomaly of

colonial times, where government, in pretending to search for equality, violates the principle that, "all human beings are born free and equal in dignity and rights." Unless Native people are prepared to put up one hell of a fight to bring out the truth of our struggle, at home and abroad, we will end up with a pretty rotten constitution.

An example of dogmatic thinking is the decision handed down by the Supreme Court of Canada upon the legality of the Canada Act. It dealt with three questions involving whether or not the Provinces must accept amendments that affect their powers. The Court ignored the primary issue of fundamental justice in Canada, **the rights of indigenous peoples**, and occupied itself instead with settler government conventions, which translate to colonial dogmas.

That the **Supreme Court** of this land did not look to international case precedents in judging the legality of the Canada Act in this Twentieth Century-world where human rights have become the guiding principle of law is ethically unacceptable and morally indefensible.

The workings of this dogma were again brazenly displayed in the November 5th accord of ten first ministers. According to news reports provincial premiers bartered well into the night, in the secrecy of hotel rooms, through a haze of alcohol fumes and tobacco smoke, to abolish the rights of aboriginal peoples as their price for agreeing to a Canadian Constitution.

'Fair is foul, and foul is fair: Hover through the fog and filthy air.'

Macbeth

Closet racists came out into the open the following morning before the glow of TV lights, but the media did not put a single question to the Premiers that would have explained this craven deed. Let us not have any false hopes about governments' intent with this constitution, nor the part that a biased media plays in clouding and distorting the Native issue.

trust

Does trust and good faith live anywhere in government? It appears not, if the Ministry of Indian Affairs in to be taken as a model. It has no rationale to validate its existence other than colonial dogma. Therefore, anyone who fills the post of Minister is bound to a stra-

tegy of oppression and suppression in the exercise of his various mandates. For instance, in the Yukon and Northwest Territories which contains 40% of Canada's land mass and where, coincidentally, Native peoples are the majority, that same minister is also the Minister of Northern Development and of the Environment. A conflict of interest, if interest ever existed in the first place, These manipulations make him a virtual dictator and an obvious detriment to the establishment of democratic and social justice in the area. Oppression.

Suppression: when Native peoples protest these injustices. In September 1974, a group of Native young people from across Canada marched on Parliament Hill in peaceful demonstration. They were challenged, and in some cases beaten with clubs by the Royal Canadian Mounted police riot squad and the army. It was the first time in the history of the RCMP that a riot squad was called out to quell a peaceful demonstration.

boast

Incidentally, the only government institution in Canada that can boast of Native representation is the penal system. Native prisoners outnumber all other inmates, on a per capita-based ratio of eight-to-one. The cutting edge of the sword of colonial rule. This situation does not lend much credence to the assumption of a free and democratic society.

On December 10, 1948, the United Nations General Assembly proclaimed a Universal Declaration of Human Rights. Rights and freedom were defined by 30 articles in the Declaration — economic and social rights as well as political rights — that were set out in an international universal declaration, applying specifically to the individual as a human being. Canada as a member state of the UN and a signator of that Declaration has an obligation to respect and uphold those individual rights and freedoms.

The Canada Act would violate individual rights and freedoms by omitting principles of the Declaration and constrict others by combining freedom of thought, conscience, religion, opinion, and expression; the right to impart information and ideas through the media; and, the rights of peaceful assembly to one article in the constitution, as a

(continued on page 6)

Opinion

Extinction ou survie — défi pour l'unité

par Kermot Moore

"My Country 'tis of Thy People You're Dying..." (Mon Pays, en deuil de ton peuple...)

Dans cette chanson, Buffy Sainte-Marie rappelle les distortions et omissions de l'histoire des États-Unis d'Amérique — la propagande de l'église, de l'école et du cinéma — la censure et les mensonges des hommes d'état et des historiens camouflant "le génocide inhérent à la naissance de ce pays". Sa chanson est réaliste et provocante puisqu'elle décrit le vol, et la violence sur lesquels fut fondé le Rêve Américain et l'hypocrisie qui persiste.

Mon pays, mon peuple. Il y a une profonde leçon dans cette chanson, une leçon qui découle de la similitude des buts des gouvernements Américain et Canadien qui visent semble-t-il la destruction de l'identité naturelle de ce continent. Les États-Unis d'Amérique ont tenté de le faire par les armes, la famine et la maladie. Le Canada a aussi employé ces tactiques, mais aujourd'hui, les choses se font beaucoup plus subtilement. Les mêmes buts sont visés, sous la couverture de la loi constitutionnelle. Après tout, une ligne très mince sépare les attitudes de ces deux gouvernements — une frontière non-naturelle et arbitraire.

Le projet de loi "Canada Act" a été acheminé au Parlement du Royaume Uni le 8 décembre 1981, afin d'obtenir l'appui législatif et le Consentement Royal à l'indépendance du Canada. L'accord fut donné. Avec la signature de la Reine, le Canada Act devient ainsi notre Constitution, notre loi, même si elle met en danger les droits humains des autochtones dans ce pays.

Nous y lisons, au tout début, cette affirmation:

"Attendu que le Canada est fondé sur les principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu et la primauté du droit:"

Le Dieu de qui, et la loi de qui? Présentement, toutefois, il serait préférable de voir les aspects temporels de cette résolution. D'une perspective autochtone, la question de la loi est d'importance capitale. Nous considérons la loi du colonisateur comme une perversion de la loi naturelle. Nous voyons l'illégalité dans la façon dont nos forêts sont violées, nos lacs et rivières empoisonnés et nos ressources fauniques détruites dans la course folle pour l'exploitation de nos ressources naturelles.

A titre d'exemple, examinons la situation du peuple autochtone des rivières Nelson et Churchill: Il n'y a pas si longtemps, le Premier Ministre du Manitoba, Edward Schreyer, autorisait la construction de barrages sur les rivières Churchill et Nelson, et

cela, malgré les protestations des autochtones qui vivaient sur ce territoire. Le barrage détournait l'une des rivières dans l'autre, ce qui provoqua l'inondation massive du Lac South Indian, le centre des agglomérations autochtones dans la région.

Cette loi autorisant la construction de barrages eut pour résultat de transformer ces lacs et rivières en des réservoirs d'eau stagnante, polluée par le mercure. La chaîne alimentaire de cet écosystème et les ressources sur lesquelles dépendent la vie du peuple autochtone furent détruites.

Ainsi, des communautés éloignées, traditionnellement indépendantes et auto-suffisantes sont maintenant forcées de quémander de l'aide sociale des gouvernements de Winnipeg et d'Ottawa, un phénomène relié à l'exploitation et l'expansion coloniales.

Le premier Ministre Schreyer fut plus tard nommé au poste de Gouverneur-Général du Dominion du Canada de sa Majesté la Reine, privilège suprême dans la hiérarchie de l'élite coloniale de ce pays. Doit-on se surprendre lorsque nous parlons de génocide et d'illégalité en ce qui concerne le cours de la loi en ce pays et les préceptes sur lesquels sont basés le Canada Act?

Le Canada Act fait reposer sa crédibilité sur ce préambule:

"La Charte canadienne des droits et libertés garantit les droits et libertés qui y sont énoncés. Ils ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique".

Du point de vue autochtone, cette affirmation est contradictoire en soi. D'abord, en ce qui touche le droit, tel que mentionné plus haut. Et ensuite, la supposition d'une société libre et démocratique.

On s'attendrait, dans une société libre et démocratique, que le gouvernement établisse de justes normes en ce qui a trait à la participation représentative. La Chambre des

Communes, avec 282 sièges, ne compte que deux représentants autochtones. Le Sénat comprenant 104 membres nommés par un processus de patronage politique, ne compte également que deux autochtones.

Aucune disposition ferme ne fut jamais prise pour favoriser la participation des autochtones au gouvernement du Canada. Conséquemment, les ordres-du-jour Parlementaires sont truffés d'impératifs impérialistes et il ne peut y avoir un débat honnête et factuel des problèmes autochtones, seulement un prétexte à leur anéantissement. Voilà également le message que nous avons reçu du débat constitutionnel. Ainsi, lorsqu'un autochtone est élu à la Chambre ou nommé au Sénat, il apprend rapidement qu'il va tout simplement se compromettre, se vendre, ou s'en aller.

Il est intéressant de noter ici que le nouveau gouvernement du Zimbabwe, récemment décolonisé, a cru bon d'allouer 20 sièges parlementaires à ses anciens maîtres en reconnaissance des droits des colons et dans le but de favoriser la paix et l'harmonie.

Le parlement d'un autre pays du Commonwealth, la Nouvelle Zélande, permet la discussion de sa réalité coloniale et de la dichotomie qui existe entre les droits autochtones et ceux des colons, à travers l'institution de la représentation Maori. Nous voyons pourquoi quelque chose du genre est aussi nécessaire au Canada et pourrait favoriser la libre discussion et nous rapprocher d'une démocratie représentative.

Néanmoins, notre exclusion jusqu'à ce jour a un aspect positif. Il nous donne l'occasion d'observer et d'évaluer la mentalité de ceux qui prétendent être les pourvoyeurs de la justice et de nos droits. Après avoir suivi le processus et examiné le Canada Act, nous avons le sentiment que la plus grande menace aux droits humains en ce pays n'est pas tellement la nature perfide du Canada Act, mais plutôt la mentalité qui l'a conçu.

Cette mentalité peut être qualifiée de colonialisme dogmatique. Il est issu d'une théorie de la supériorité raciale inventée à l'époque florissante du colonialisme Européen pour apaiser la conscience des conquérants et justifier l'esclavage des peuples autochtones. Au Canada, ce dogme persiste. Les gouvernements coloniaux pensent posséder le droit divin non seulement de dicter mais de restreindre les droits des peuples autoch-

tones, y compris leur statut et le niveau de leur participation dans la vie courante de la nation.

Et voilà ce que constituent les préceptes du Canada Act: un paradoxe, une anomalie de l'ère coloniale, par lequel le gouvernement, prétendant rechercher l'égalité, viole le principe selon lequel "tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits". Les autochtones doivent être prêts à lutter pour faire connaître la vérité relative à leur combat, ici-même comme à l'étranger, sans quoi, nous hériterons d'une constitution lamentable.

Un exemple de pensée dogmatique est la décision de la Cour Suprême du Canada concernant la légalité du projet de loi sur la Constitution. Cette décision touchait trois questions à savoir si les provinces devaient accepter des amendements pouvant affecter leurs pouvoirs. La Cour ignore un point de justice fondamental au Canada, soit les droits des peuples autochtones, et se pencha plutôt sur les conventions des gouvernements coloniaux, traduisant le dogme colonial.

Il est éthiquement inacceptable et moralement inexcusable que la Cour Suprême de ce pays n'ait pas tenu compte des précédents internationaux en jugeant la légalité du Canada Act en ce 20e siècle, alors que les droits humains constituent un principe de loi primordial.

Les effets du dogme colonial furent encore démontrés sans vergogne lors de l'entente intervenue le 5 novembre 1981 entre les premiers ministres provinciaux. Selon les bulletins de nouvelles, les premiers ministres ont négocié toute la nuit durant, dans le secret de leurs chambres d'hôtel, dans les vapeurs d'alcool et la fumée du tabac, pour en arriver à troquer les droits autochtones pour un consensus en ce qui touche la Constitution canadienne.

"Fair is foul, and foul is fair: Hover through the fog and filthy air".

Macbeth

Le lendemain matin, les racistes s'exhibèrent devant les projecteurs de la télévision, mais les représentants des médias ne formulèrent aucune question susceptible de soulever une explication de ce qui s'était vraiment passé. N'entretenons pas de faux espoirs vis-à-vis l'intention des gouvernements en ce qui touche cette constitution, ni le rôle biaisé que jouent les médias pour embrumer et distor-

tionner la question autochtone.

La confiance et la bonne volonté prévalent-ils quelque part au sein du gouvernement? Il semble que non, si nous prenons comme exemple le Ministère des Affaires Indiennes. Seul le dogme colonial justifie son existence. C'est pourquoi quiconque assume le rôle de Ministre est lié par une stratégie d'oppression dans l'exercice même de ses mandats. Par exemple, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, représentant 40 pourcent du territoire du pays, et où la population autochtone est majoritaire, le Ministre des Affaires Indiennes est aussi Ministre du développement nordique et de l'environnement. Un conflit d'intérêt sans aucun doute, si intérêt il y a. Ces manipulations en font virtuellement un dictateur et un obstacle évident à la justice sociale et démocratique dans cette région. Oppression.

Suppression: lorsque les autochtones protestent ces injustices flagrantes. En septembre 1974, un groupe de jeunes autochtones du Canada convergeaient sur la colline parlementaire au cours d'une démonstration paisible. Ils furent confrontés, et dans certains cas, battus avec des gourdins par l'escouade anti-émeute de la Gendarmerie Royale du Canada et l'Armée. C'était la première fois dans l'histoire de la Gendarmerie Royale qu'on faisait appel à l'escouade anti-émeute pour stopper une démonstration paisible.

Mentionnons en passant, que la seule institution gouvernementale au Canada où les autochtones sont bien représentés est le système pénal. Il y a huit fois plus de prisonniers autochtones dans les prisons que tout autre groupe de Canadiens, selon les données per-capita. Voilà l'arme tranchante du pouvoir colonialiste. Cette situation laisse peu de crédibilité aux prétentions d'une société libre et démocratique.

Le 10 décembre 1948, l'Assemblée Générale des Nations-Unies proclamait la Déclaration Universelle des Droits Humains. Les droits et libertés étaient définis dans 30 articles de la Déclaration — les droits sociaux, économiques, aussi bien que politiques — protégeant spécifiquement l'individu en tant qu'être humain. Le Canada, membre des Nations-Unies et cosignataire de cette Déclaration, a l'obligation de respecter et de protéger ces droits et libertés de l'individu.

Le Canada Act violerait les

Claims policy gets mixed reviews

by Rob Belfry

OTTAWA, Ont. — Indian Affairs "liberalized" specific claims policy was met with mixed reviews when announced in May.

Representatives of native organizations present during John Munro's press conference announcing the policy said they found it difficult to see much changed in what the federal minister called a "liberalization and clarification of the policy's 1973 forerunner."

While welcoming the addition of \$1.5 million to the \$2.2 million fund which enables bands to develop an initial position on their claims, the representatives found little else to cheer about.

"It's basically the same as their (Indian Affairs) 1973 policy," said one unimpressed native observer.

The new policy, however, does contain three changes. First is the \$1.5 million increase to the fund which is divided, not as outright grants but, as contributions to bands who are then accountable to Indian Affairs' Research Branch for the money they spend.

Second, the policy, called "Outstanding Business," increases the loan fund bands drew on to finance negotiations with government. The money in this fund — repaid from the bands' cash settle-

ments of these specific claims — has been increased five times, from \$300,000 to \$1.5 million.

Finally, Indian Affairs Office of Native Claims (ONC) has expanded its definition of specific claims to allow two new types. Previously, only claims that government had not fulfilled its legal and treaty obligations to Indians were accepted under this policy.

The new policy, however, allows bands to claim land taken legally by the federal government if it did not provide compensation. And, Indians can make claims for land taken fraudulently by the government.

In the past, bands could not claim fraud against the government if the act took place before 1953. Before that date — and the passage of 53's Crown Liability Act — government could do anything it wanted without bothering with either the legality of its actions or compensation afterwards.

Native representatives appreciated the two financial increases in the policy, even though one did say Indian Affairs "can afford to increase the loan fund — it has to be paid back any way." But most expressed no great joy for the expansion of the definition because the two extra claims could be made before the policy announcement.

Also, Jim Gallo, director of the Treaty and Aboriginal Rights Research Centre of Manitoba, said he was disturbed by the government's refusal to waive the Statute of Limitations if an unresolved claim went to court.

That's like holding a club over Indians, he said. "As soon as you go to court, they pull out the Statute of Limitations."

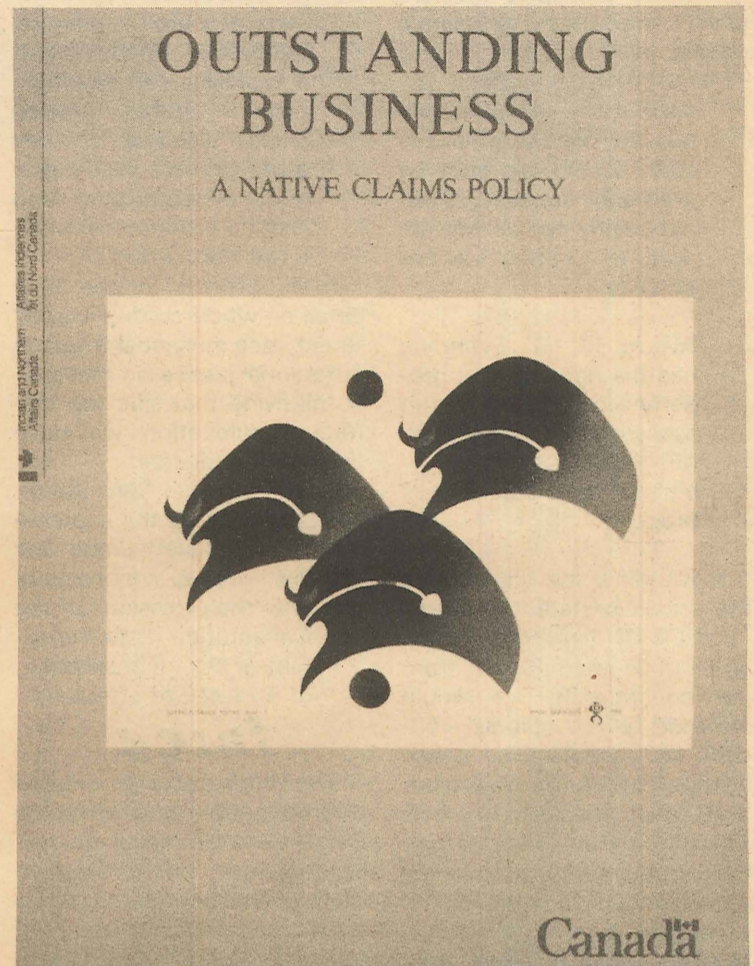
Others pointed out sections dealing with compensation in the policy ignore some serious questions. These sections don't say whether claims compensation will include interest paid from the period involved. Nor do they mention whether damages to the land will be considered when ONC decides, with the native group, what amount to pay.

ONC's claims director, J. Robert Goudy, said these questions have been avoided because, in many cases, everything depends on the "individual merits" of each case. The policy is made up of guidelines, he said, not all of which are hard and fast rules.

"What we've got to do is let this thing work its way through," he said.

"The first thing is to bring forward the claims that fit within this policy . . . then let's have some continuing dialogue.

"Let's not bring down the



whole system of claims over these things."

While still in the press conference, Munro said the policy had been developed from discussions held with bands, and not everybody would be satisfied with what had been written down.

So far, there have been 250

specific claims filed with ONC. These include 73 already in negotiation, 80 under review and 55 being considered for possible remedy without formal negotiation.

Munro said the amounts of claims is bound to expand, eventually costing the government "hundreds of millions" of dollars.

Funding control demanded

VANCOUVER, B.C. — The Gitksan-Carrier Tribal Council has asked for freedom from the grip of the government of Canada.

The Commons select Standing Committee on Indian Affairs held two days of hearings here in early May and was

told several times that more local control over funding was needed.

Representing approximately 4,500 members, the council said its members have "been administered for far too long, with very little improvement

socially, politically and economically for our people."

A Department of Indian Affairs directive on funding is cited as the stumbling block preventing the council from attaining independence and self-government.

"With the local service agreement, the Gitksan Carrier people hope to set goals and priorities so that our people can govern themselves," the council brief said.

The council said it had reached a memorandum of agreement on local services in July, 1980, but that the Director-General of B.C., Fred Walchli, was unable to approve one clause of the document because of a directive requiring bands to indicate their cash requirements on a quarterly basis.

"This seems to us that the government of Canada wants to keep a tight grasp on the affairs of the Indian people," said the council. "In one breath they tell us we should govern our own affairs and in

another breath they attach a clause which once again binds the hands of the Indian people."

After hearing numerous delegations complain about the way he administered funds, Walchli was asked to appear before the committee in Ottawa to explain his funding formula. He said he would be happy to but said he wanted to point out that Indian affairs is \$30-million short of money to cover "identified needs."

He also defended his funding formula and said that each of the province's bands "get its fair share."

In an interview after the hearings, Warren Allmand, a former Indian affairs minister, said "I think we should have the formula in our hands in Ottawa and I think the Indians should be given a copy so that they know we aren't playing games."

Allmand also denied that Walchli's job was in jeopardy saying "he's done the best job he can."

Funding complaints were also heard from Dora Kenni, of the Carrier Tribal Council, who said "we are being guided into frustration. We would like to make decisions for ourselves but we can't because the government makes all kinds of rules."

Robert Manuel, president of the Union of B.C. Indian Chiefs charged that Indian bands, which must earmark the money that goes to Indian organizations, are given grants on a reward or punishment basis. He claimed that bands which do not conform with department wishes get smaller grants.



Fred Walchli, D-G B.C. Region



droits et libertés individuelles en omettant certains principes de la Déclaration et en contraignant certains autres. En regroupant, par exemple, liberté de pensée, de conscience, de religion, d'opinion et d'expression, y compris de la presse et des autres moyens de communication; liberté de réunion pacifique et liberté d'association, sous un seul article de la Constitution comme énoncé définitif de toutes nos libertés fondamentales.

Le Canada Act omet des principes d'une importance vitale pour les autochtones, tels les articles 15 et 17 de la Déclaration (Charte Internationale des Droits de l'Homme des Nations-Unies): Article 15.

- 1) Tout individu a droit à une nationalité.
- 2) Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.

Article 17:

- 1) Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.
- 2) Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.

Si nous permettons l'omission du principe énoncé dans l'article 15 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations-Unies de notre constitution, nous concédons ainsi le concept colonial du Canadianisme qui ne reconnaît pas les peuples et individus autochtones. Il n'existe aucun exemple d'un autochtone abandonnant sa nationalité indigène au profit de la version coloniale, et rien ne démontre que le gouvernement Canadien reconnaisse ce droit des autochtones.

L'omission du principe des Nations-Unies concernant le droit à la propriété limitera ce droit à sa conception coloniale et permettra aux gouvernements colonisateurs la dépossession des territoires traditionnels et propriétés autochtones au moyen d'une législation que sanctionne le Canada Act.

En quittant les Libertés Fondamentales du Canada Act, nous culbutons dans une liste de droits qui nous sembleraient plus à propos dans le plan d'une société multinationale. Nous sommes confrontés aux droits démocratiques, à la liberté de circulation et d'établissement, aux garanties juridiques, aux droits à l'égalité, aux droits des langues officielles, aux droits à l'instruction dans la langue de la minorité, sorte de liste d'épicerie favorisant le libre accès aux ressources naturelles et humaines du pays. A certains endroits, cette liste dégénère en détails qui nous apparaissent hors-contexte.

Par exemple, un article concernant les langues officielles se lit ainsi: "Chacun a le droit d'employer le français ou

l'anglais dans les débats et travaux du Parlement". Immédiatement après cet énoncé, on peut lire ce qui suit: "Chacun a le droit d'employer le français ou l'anglais dans les débats et travaux de la Législature du Nouveau-Brunswick".

Devons-nous comprendre que les gens du Nouveau-Brunswick sont traités différemment des autres Canadiens, ou est-ce plutôt le résultat d'expéditifs politiques étroits?

Pouvons-nous croire que l'extrait qui suit vient du Sixième Annexe, Partie VI, article 51 du "Canada Act":

"Production primaire tirée des ressources naturelles non renouvelables et des ressources forestières.

B) On entend par production primaire tirée d'une ressource forestière la production constituée de billots, de poteaux, de bois d'oeuvre, de copeaux, de sciure ou d'autres produits primaires du bois, ou de pâte de bois, à l'exception d'un produit manufacturé en bois".

Il est difficile de voir comment les détails concernant la coupe du bois peut promouvoir les libertés individuelles et la justice nationale. Juste après cet à-côté touchant l'exploitation forestière, nous retrouvons le lourd décret qui suit:

52. (1) La Constitution du Canada est la loi suprême du Canada; elle rend inopérantes les dispositions incompatibles de toute autre règle de droit.

FARCE:

Nous avons l'impression que les personnes qui ont rédigé le "Canada Act" étaient tellement obsédées par l'abolition des droits autochtones, qu'ils en oublièrent le principe et finirent par écrire des niaiseries. Cette idée est renforcée par l'article 33, qui donne aux gouvernements fédéral et provinciaux le pouvoir de suspendre les droits et libertés de n'importe quel groupe dans la société. Il vise tout probablement les peuples autochtones, mais peut aussi être utilisé contre n'importe laquelle minorité, individu ou segment de la société Canadienne.

L'appui du Parlement à cette résolution sur la Constitution a été presque unanime. Deux membres seulement s'y opposèrent en invoquant l'atteinte portée aux droits autochtones. Il est surprenant de voir qu'un gouvernement prennent des mesures aussi extraordinaires pour maintenir son contrôle sur des gens qui représentent moins de 10 pourcent de la population. Est-ce là sa contribution à la prise de conscience planétaire, une constitution sensée nous guider avec espoir et égalité dans le 21e siècle?

LES DROITS HUMAINS NE SONT PAS NÉGOCIABLES

L'application des principes des droits humains représente

le plus grand espoir de l'humanité pour l'avènement de l'égalité et de la justice, et le meilleur garant de notre avenir. Vous demanderez peut-être: pourquoi droits humains, plutôt que droits autochtones? La réponse est que droits humains, et droits autochtones sont une seule et même chose. Les droits autochtones sont tout simplement les droits humains des peuples autochtones. Pour savoir ce que cela représente dans le quotidien, il suffit de prendre les principes énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et de les appliquer intégralement en ce qui concerne les peuples autochtones. La violation de ces droits par l'interférence étrangère est le phénomène que nous appelons généralement colonialisme.

Dans le but de libérer les victimes du colonialisme, les Nations-Unies, y compris le Canada, ont ratifié un pacte international qui reconnaît que "tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes, et tous les peuples peuvent disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles". Voilà l'essence des droits autochtones, tous comme celui des droits humains, mais ce dernier terme est mieux compris, partout.

Notre gouvernement ne manque pas d'expérience dans la question des droits humains pour les peuples autochtones. En fait, le Canada a appuyé les luttes de libération en Asie et en Afrique depuis l'avènement de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. De plus, le Canada fait partie du groupe de contact qui négocie actuellement la décolonisation de la Nigérie. Il est donc absurde que le gouvernement du Canada prétende ne pas connaître la signification des droits autochtones.

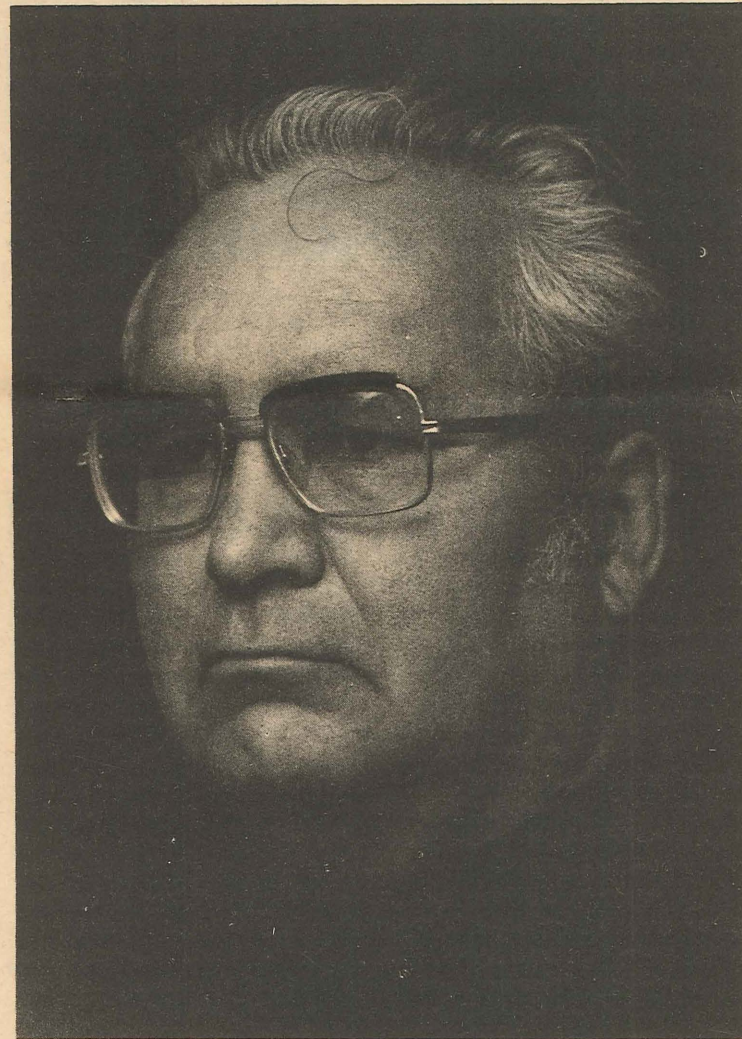
Dans notre recherche de l'égalité, nous devons reconnaître la réalité selon laquelle aucun pouvoir colonial n'a de lui-même, dans toute l'histoire mondiale, pris l'initiative de libérer les peuples sous sa domination. La liberté n'est pas donnée, elle doit être acquise dans le sang. C'est du moins ce qui se passa jusqu'à ce que l'Inde obtienne son indépendance grâce au mouvement de non-violence dirigé par Mahatma Gandhi.

Une différence significative dans le cas présent réside dans le fait que nous ne visons pas l'indépendance en tant que nation; nous cherchons plutôt l'égalité à l'intérieur du Canada. Et le succès de notre quête dépendra surtout si oui ou non cette nation a atteint un degré de civilisation permettant la reconnaissance des droits humains des autochtones du Canada dans sa constitution nationale.

Il nous faut toutefois prendre l'initiative et faire face à certaines réalités. Première-

ment, il y a le fait que la stratégie gouvernementale est de superposer les droits coloniaux aux droits autochtones, par le truchement du Canada Act. Deuxièmement, le gouvernement tente de susciter le respect pour cette résolution au moyen de campagnes publicitaires, la surenchère des médias et le recours du dogme colonial.

Nous refusons notre consentement au Canada Act et le qualifions par le fait même de "colonial" et toute reconnaissance d'une constitution ainsi formulée sera aussi qualifiée de coloniale. Le parlement deviendra ainsi le parlement colonial; le gouverneur-général colonial; la Cour Suprême coloniale; le système d'incarcération colonial... etc.; et même, un Ministre de la Justice colonial. Notre réponse ne sera certainement pas appréciée du public, mais nous n'avons plus le choix.



Kermot Moore

Pour le peuple autochtone, cette constitution n'est pas une, mais plutôt une imposition.

Un plan visant la reconnaissance des droits autochtones devra être mis de l'avant. Ce plan devrait inclure: l'inclusion d'un représentant autochtone à la délégation canadienne auprès des Nations-Unies; la création d'un parti politique autochtone au Parlement, ordres du jour pour la discussion des droits et questions autochtones au Parlement; l'établissement d'un Ministère de la Décolonisation pour remplacer le Ministère des Affaires Indiennes.

Il nous faudra, pour atteindre ces buts, l'appui de toutes les personnes de bonne volonté — les organismes multiculturels, les commis-

sions des droits de la personne, les organismes de protection des droits civils, les groupes religieux, les ombudsmen, ainsi que le réseau des syndicats de travailleurs et des églises. C'est-à-dire l'ensemble des gens qui désirent l'égalité des droits et libertés au Canada, la protection des droits humains tels que décrits dans la Déclaration Universelle.

UNITÉ:

L'unité à travers un but commun doit être établi au sein de la communauté autochtone et la base de cette unité demeure notre héritage commun. Nous ne sommes pas une race étrangère, exotique, comme le suggèrent les étiquettes telles INDIEN et ES-QUIMAU. Nous sommes les premiers Canadiens, nos racines sont profondément an-

crées dans cette terre. Nous avons des droits autochtones.

Nous n'étions pas unis dans le passé. Cela était physiquement impossible. Différentes langues, les montagnes et cours d'eau et de vastes distances séparaient nos régions. Nos modes de vie et aspirations différaient aussi. Mais aujourd'hui, la technologie moderne et la langue anglaise rendent la communication possible d'un océan à l'autre et jusque dans l'Arctique.

SURVIE

Le défi de l'unité autochtone est le défi de la Survie. Nous faisons face à l'anéantissement possible. Si nous ne pouvons nous unir dans cette cause, une autre chance ne se présentera peut-être plus.

Survival

(continued from page 4)

definitive statement of all our fundamental freedoms.

It omits principles that are vitally important to Native people, such as articles 15 and 17 of the UN Declaration.

Article 15. (1) Everyone has the right to a nationality. (2) No one shall be arbitrarily deprived of his nationality nor denied the right to change his nationality.

Article 17. (1) Everyone has the right to own property alone as well as in association with others. (2) No one shall be arbitrarily deprived of his property.

If we allow the omission of the principle stated in Article 15 of the UN Universal Declaration of Human Rights from our constitution, we would concede to the colonial concept of Canadianism, which does not recognize Native nations and peoples. There is certainly no evidence of any Native person ever knowingly giving up his indigenous nationality in favor of the colonial version, nor is there any evidence that the Canadian government ever considered this indigenous right.

The omission of the UN principle of property ownership will limit ownership to concepts that are colonial and thus enable settler governments to dispossess Native peoples of their traditional lands and properties by merely enacting legislation for that purpose under the Canada Act.

As we leave the Fundamental Freedoms of the Canada Act, we plunge headlong into a list of rights that would seem more at home in a multinational corporation plan. We are confronted with Democratic Rights, Mobility Rights, Legal Rights, Equality Rights, Official Language Rights and Minority Language Education Rights that come at you like a shopping list for the enablement of free and easy access to the natural and human resources. In other places it degenerates into petty detail that appears somewhat misplaced.

For example, the article pertaining to Official Languages reads, "Everyone has the right to English or French in any debates and other proceedings of Parliament." Immediately following that in this statement: "Everyone has the right to use English or French in any debates and other proceedings of the Legislature of New Brunswick."

Are we to understand that the people of New Brunswick are being treated differently from other Canadians, or are we pandering to narrow political expediency?

Can we believe that the

following is an excerpt from the Sixth Schedule of Part VI, Article 51, of the Canada Act:

Primary Production from Non-Renewable Natural and Forestry Resources.

(b) production from a forestry resource is primary production therefrom if it consists of sawlogs, poles, lumber, wood chips, sawdust or any other primary wood product, or wood pulp, and is not a product manufactured from wood.

It is difficult to see how detail on wood-cutting is likely to enhance individual freedom or national justice. Immediately following that side trip into forest exploitation we have this weighty decree:

52. (1) The Constitution of Canada is the supreme law of Canada, and any law that is inconsistent with the provisions of the Constitution is, to the extent of the inconsistency, of no force or effect.

farce

The impression is created that the people who wrote the Canada Act became so obsessed with the extinguishment of Native rights that they overlooked principle, and ended up writing petty contrivances instead. This thought was brought home resoundingly by Article 33. Article 33 gives the federal and provincial governments the power to suspend the rights and freedoms of any group in society. It is obviously aimed at indigenous peoples, but it could be used against any minority group, individual, or segment of Canadian society.

Parliament was almost unanimous in support of this bill. Only two members opposed it on the grounds that it would obliterate Native rights. The wonder is that government would take such extraordinary measures to ensure its control of peoples who probably comprise less than 10% of the population. Will this be our contribution to global enlightenment, a constitution that will guide us with hope and equality into the 21st Century?

rights

The application of the principles of human rights offer mankind the greatest hope for the creation of equality and justice and therefore our future. You may ask, why human rights instead of aboriginal rights? The answer is that human rights and aboriginal rights are one and the same. Aboriginal rights are simply the human rights of aboriginal peoples. To determine what that means in everyday terms we need only take the principles of the Universal Declaration of Human Rights and apply them as inherent rights of aboriginal peoples. The violation of those rights by foreign interference

is the phenomena we generally call colonialism.

In order to free the victims of colonialism the United Nations, Canada included, have ratified Covenants that recognize "the right of all peoples to self-determination and to enjoy and utilize fully and freely their natural wealth and resources." This is the essence of aboriginal rights, as it is of human rights, but the term **human rights** is better understood, everywhere.

Our government does not lack experience in dealing with human rights for indigenous peoples. Indeed, Canada has supported the struggle for freedom in Asia and Africa ever since the inception of the Universal Declaration. Furthermore, Canada is presently a member of the "Contact Group" that is negotiating the decolonization of Namibia. To claim at this point, as does the Canadian Government, that it does not know the meaning or aboriginal rights is absurd.

In the search for equality we must face the reality that no colonial power, in the history of the world, has freed its captive peoples through its own volition and its own initiative. Freedom is never bestowed, it must be paid for in blood. At least that was the way it was until India gained its independence through a non-violent movement led by Mahatma Gandhi.

A significant difference here is that we are not looking for independence as a nation; we are looking for equality within Canada. And the success of our quest will depend primarily upon whether or not this nation has attained a level of civilization that will allow the recognition of human rights for Canada's first peoples in a national constitution.

However, we must take the initiative, and there are realities that we must face squarely. First and foremost is the fact that government strategy is to superimpose settler rights over Native rights with the Canada Act. Secondly, government intends to create respect for the Act's instigation by publicity campaigns, media hype and a resort to colonial dogma.

In order to withhold consent to the Canada Act we are obliged to call it "colonial," which means that any recognition of a constitution so designed will have to be prefixed by that word. Parliament becomes the colonial parliament; the colonial governor-general, the colonial supreme court, the colonial jail system — etcetera; and even a colonial justice minister. It is not a response that will sit well with the public, but then we have no choice in the matter. To the indigenous people this is not a constitution, it is an imposition.

A plan to achieve Native rights will have to be put forth. It should include: the appointment of a Native represen-

tative in the Canadian Delegation at the United Nations; the creation of a Native political party in Parliament; the admission of agendas for discussing Native rights and issues in Parliament; and the establishment of a Ministry of Decolonization to replace the Ministry of Indian Affairs.

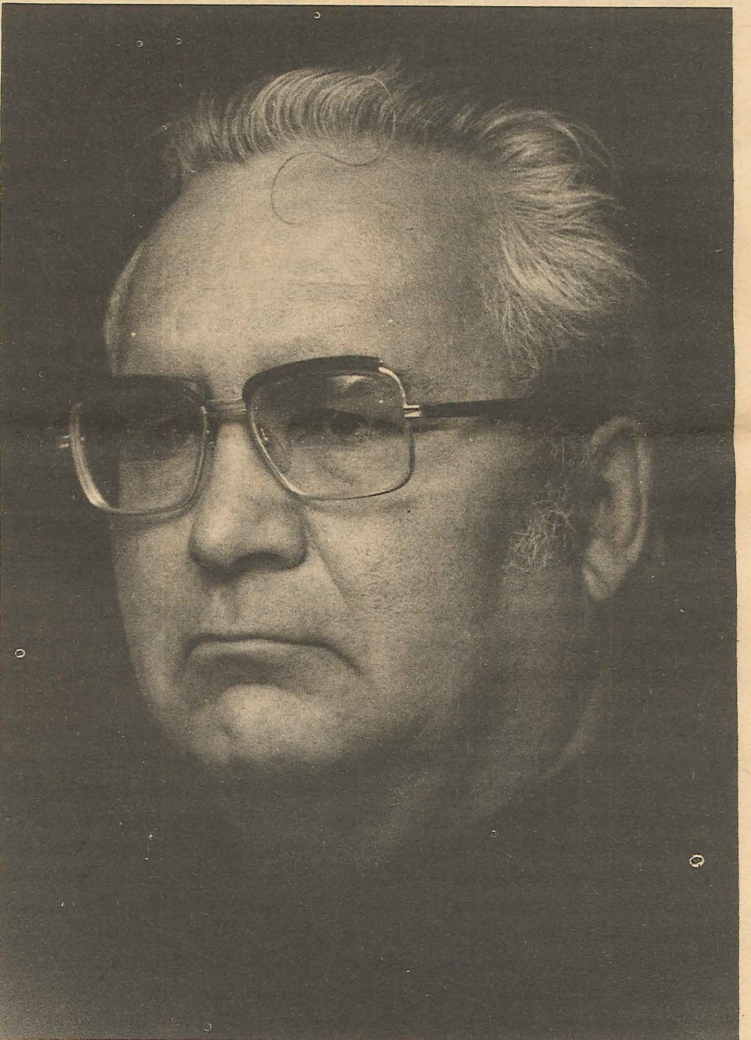
To achieve these ends we will need the support of all people of good will — multi-cultural organizations, human rights commission, civil liberties chapters, religious groups, ombudsmen, and the network of labor and church groups. In fact all people who would wish to see rights and freedoms apply equally in Canada, human rights that will conform to the Universal Declaration.

A unity of purpose must be created within the Native community and the only thread around which that unity can be built is our common heri-

tage. We are not people who just happened to be here when the Europeans arrived, nor are we misplaced, alien and exotic races as the labels **Indian** and **Eskimo** imply. We are the first Canadians, our roots are in this soil. We have indigenous rights.

We have never united before. That was physically impossible in the past. There were barriers of language, of mountain and of waterway, vast distances that separated our homelands, and simply different lifestyles and aspirations. But now modern technology and the English language makes communication possible from coast to coast and into the high Arctic.

The Challenge for Native Unity is the challenge for Survival. We are face to face with extinction. If we do not unite around this cause we may never have another chance.



Kerlot Moore
106B Bannerman,
Timmins, Ontario. P4N-2Y4

Ban keeps reserve dry

LORETTEVILLE, Que. — A 250-year-old ban on the sale and consumption of alcohol on reserve territory is still in place here.

The Hurons on this reserve near Quebec City voted overwhelmingly in late May to retain a law which dates back to the French colonial regime.

Referendum vote supervisor Yvon Gosselin said the vote was 279 to 58 (81 per cent) in favor of keeping the ban in place. Turnout for the vote was 66 per cent of the eligible voters.

A local restaurant owner who campaigned against the ban said he thought the people voted for prohibition because they didn't want the reserve to be subjected to provincial law. Alcohol sales are controlled by the provincially owned Quebec Liquor Corp.

Pierre Picard, a resident who wanted alcohol allowed on the reserve, said he didn't understand the vote result. He said the petition asking for repeal of the ban through a referendum had the support of 76 per cent of reserve voters.

Demande de contrôle locale en C.-B.

VANCOUVER (C.-B.) — Le Conseil tribal de Gitskan-Carrier a demandé d'être libéré des griffes du gouvernement du Canada.

Le Comité permanent de la Chambre des communes sur les Affaires indiennes a tenu ici, au début de mai, deux

journées d'audience. Et on lui a répété plusieurs fois qu'il fallait exercer plus de contrôle local sur les financements.

Représentant environ 4 500 membres, le Conseil a dit que ses membres avaient "été administrés pendant trop longtemps, avec très peu d'améliorations sociales, politiques et économiques pour notre peuple".

La pierre d'achoppement semble être une directive du ministère des Affaires indiennes sur le financement, qui empêche le Conseil d'atteindre l'indépendance et l'auto-gouvernement.

"Avec l'entente sur les services locaux, le peuple de Gitskan-Carrier espère établir des objectifs et des priorités de façon qu'il puisse se gouverner lui-même" peut-on lire dans le mémoire du Conseil.

Le Conseil a dit qu'il était parvenu à un mémoire d'entente sur les services locaux en juillet 1980, et que le directeur général de la C.-B., Fred Walchli, ne pouvait pas approuver une clause du document à cause d'une directive voulant que les Bandes indiquent tous les trois mois leurs besoins financiers.

"Il nous semble que le gouvernement du Canada veut serrer de près les affaires du peuple indien". "D'un côté

il nous dit que nous devrions gouverner nos propres affaires et, de l'autre, il s'attache à une clause qui lie une fois de plus les mains du peuple indien."

Après avoir entendu les plaintes de nombreuses délégations sur la façon dont il administrerait les fonds, on a demandé à Walchli de se présenter devant le comité, à Ottawa, pour expliquer sa formule de financement. Il a dit qu'il serait heureux de le faire mais, qu'auparavant, il voulait faire remarquer que les affaires indiennes étaient à court de 30 millions de dollars pour financer des "besoins identifiés".

Il a également défendu sa formule de financement et dit que chaque bande de la province, "obtenait sa part équitable".

Dans une entrevue qu'il accordait après les audiences, M. Warren Allmand, ancien ministre des Affaires indiennes, a déclaré: "Je pense que nous devrions avoir la formule entre nos mains à Ottawa et que les Indiens devraient en

avoir un exemplaire, de façon qu'ils sachent que nous ne jouons aucun jeu".

M. Allmand a également nié que Walchli risquait son poste, en disant: "il a fait le meilleur travail qu'il pouvait".

Dora Kenni, du Conseil tribal de Carrier s'est également plainte du financement en disant: "on est en train de nous mener vers la frustration. Nous aimerions prendre des décisions pour nous mêmes, mais nous ne pouvons pas le faire parce que le gouvernement établit toutes sortes de règles".

M. Robert Manuel, président de l'Union des chefs indiens de la C.-B. a bien fait remarquer que les Bandes indiennes, qui doivent identifier l'argent qui va aux organismes indiens, reçoivent des subventions comme si on voulait les récompenser ou les punir. Selon lui, les Bandes qui ne se conforment pas aux désirs du Ministère reçoivent les subventions les moins importantes.



Fred Walchli

On demande l'assainissement

OTTAWA (Ont.) — Les gens qui vivent dans le réseau hydrographique de l'English-Wabigoon pourront bientôt manger du poisson sans mercure, si le gouvernement fédéral approuve un nouveau plan d'assainissement qui a été proposé pour ces eaux.

Environnement Canada étudie à l'heure actuelle une proposition de 400 000 \$ faite par un cabinet d'ingénieurs de Halifax qui met de l'avant une opération de drainage grâce à laquelle on pourrait assainir en 10 ans la majeure partie des rivières dangereusement polluées du nord-ouest de l'Ontario.

Selon les précédentes estimations scientifiques, il faudrait de 80 à 100 ans avant que le système se purifie lui-même.

La compagnie — CBLC Ltd. — voudrait que le gouvernement fédéral approuve un projet piloté en aval de l'ancienne papeterie Reed de Dryden (Ontario), que l'on a blâmée dans les années 1960 pour avoir déversé presque dix tonnes de mercure dans les eaux de la rivière.

Le mercure a menacé la santé de près de 1 000 Indiens établis sur deux réserves — White Dog et Grassy Narrows — et a détruit leur industrie de pêche en contaminant le poisson dans le réseau hydrographique qui s'étend sur plusieurs centaines de kilomètres, à l'ouest de Dryden.

Même si la plupart des autres propositions d'assainissement des eaux ont été carrément rejetées parce qu'elles étaient soit peu pratiques soit astronomiquement chères, M. Hugh Eisenhauer, chef de la planification de la recherche de la Direction des eaux intérieures d'Environnement Canada a déclaré en mai que la proposition de la CBLC avait reçu une recommandation "assez positive".

L'étude, qui date de novembre 1981, estime qu'un système pilote de dragage et de purification coûterait 4,25 millions de dollars et 1,5 million de dollars à exploiter la première année. Il s'agit d'un système mobile utilisant une drague flottante qui prélèverait les sédiments contaminés du fond de la rivière à l'aide d'une roue à aubes. Les sédiments seraient ensuite transportés par une conduite flottante jusqu'au rivage, où une usine de traitement montée sur plusieurs remorques routières finirait le travail.

La substance toxique qui resterait du traitement serait brûlée après que la majeure partie de l'eau aurait été extraite et on récupérerait le mercure sous forme de vapeur à l'aide d'un filtre à charbon actif. Une fois saturé, le filtre pourrait être transporté par camion à une autre usine de traitement où l'on pourrait récupérer le mercure.

Le système de la CBLC présente plusieurs avantages par rapport aux autres méthodes d'assainissement suggérées, mentionne-t-on dans l'étude.

Dans un système traditionnel de dragage, le fond de la rivière est complètement bouleversé et il faut trouver un endroit à terre pour déposer les sédiments pollués.

Le système de la CBLC n'utilise aucun de ces deux principes et évite les dépenses ainsi que les dérangements sociaux qu'impliquerait le réaligement de la rivière Wabigoon et le remblayage du lit de la rivière.

Il n'en reste pas moins que l'assainissement proposé est un processus lent et pénible. S'il est approuvé, il faudra environ un an pour concevoir le système et le construire, a déclaré M. James Axell, vice-président de la CBLC.

Et il faudrait une décennie pour décontaminer 85 kilomètres de la rivière Wabigoon, de Dryden vers le nord-ouest jusqu'au lac Clay, précise l'étude.

M. Eisenhauer a déclaré qu'il faudra au moins un mois pour que le gouvernement étudie la faisabilité technique et économique de cette proposition.

L'étude a également été distribuée pour commentaires aux experts provinciaux de l'environnement.

Les noms font la manchette

L'artiste indien *Henry Hunt* et son fils *Tony Hunt* ont été honorés par l'Association des anciens élèves de l'Université de la Colombie-Britannique, qui les a déclarés membres honoraires à vie. Les Hunt sont des maîtres de la sculpture Kwakiutl méridionale contemporaine... *Syl O'Hara*, directeur des enquêtes du ministère du Revenu, a déclaré que les cigarettes qui se vendaient au marché noir dans la région métropolitaine de Toronto ont coûté à la province plus de 17 millions de dollars en taxes non perçues au cours de l'année dernière. "Environ un paquet de cigarettes sur cinq qui se vend dans la région métropolitaine provient de la contrebande albertaine où est vendu illégalement par les Indiens autochtones (de l'Ontario)" a-t-il déclaré... *Andrew Clifford Maracle*, un résident de la réserve indienne de Tyendinaga, a été condamné à payer au gouvernement provincial de l'Ontario près de un million de taxes sur le tabac. Il a été trouvé coupable d'avoir vendu du tabac à des fins de revente sans un permis de grossiste... Le ministre de l'Emploi *Lloyd Axworthy* a déclaré qu'il était consterné d'apprendre qu'une note de service indiquait au personnel de Winnipeg de ne pas promouvoir les programmes d'action positive pour aider les autochtones, les femmes et les handicapés. Il a demandé une enquête complète sur les buts de cette note de service... *Lena Friesen*, directrice exécutive du Centre d'amitié des Indiens et des Métis à Winnipeg, a déclaré que la Société d'aide à l'enfance de Winnipeg fait du mal aux enfants autochtones et à leurs familles et qu'elle devrait être dissolue... Le juge *Thomas Berger*, de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, obtient le support des chefs autochtones dans la question d'un revue judiciaire. L'enquête provient des critiques de Berger sur le Premier ministre *Pierre Trudeau* et les premiers ministres des neuf provinces anglophones, à l'effet qu'ils ont abandonné les droits aborigènes durant leurs négociations pour un accord constitutionnel en novembre dernier... *Louis (Smokey) Bruyère*, président du Conseil autochtone du Canada, qui compte un million de membres, a condamné le Premier ministre Trudeau pour avoir déclaré qu'il ne devrait pas y avoir de catégories différentes de Canadiens. Trudeau a déclaré à la Chambre des communes qu'il espérait que les droits aborigènes pouvaient être définis "d'une manière qui ne fait aucune distinction entre les groupes ethniques"...

Priority

(continued from page 3)

I will leave my comments on specific agenda items until we commence our discussions in more detail but I would like to emphasize my feeling that evidence of a continuing Federal commitment to work towards positive solutions in the areas covered by the agenda is abundant. For example, by March 31, 1981, 385 bands across Canada were administering programs on reserve. Almost all bands are now delivering some programs themselves under the direction of their Councils. In British Columbia, for example, 60% of the Department of Indian Affairs Regional budget is now administered by Indian bands and Indian organizations. In the area of economic development, the Federal Government has set aside \$358 Million in economic development funds specifically directed towards Native peoples. The allocation

in the November budget accounted for \$345 Million of this. An additional \$8 Million was earmarked last year to ensure that particularly deserving economic opportunities were not lost for lack of funds. In addition, \$5 Million was allocated to help Indian people take advantage of major resource developments.

In closing, it is my hope that we can develop and maintain a spirit of joint co-operation in our discussions of the important issues on the agenda and it is my further hope that a spirit of co-operation will be maintained significantly beyond this particular Conference. For the Federal Government's part I can commit myself to making the best effort possible to share with you information relating to the agenda topics which we will be discussing and to answering as many of your questions as I can in a positive and open manner. I look forward to our discussions over the rest of this day.

Cleanup

OTTAWA, Ont. — People on the English-Wabigoon River system may soon be enjoying mercury-free fish if the federal government approves a new cleanup proposal for the system.

Environment Canada is studying a \$400,000 proposal by a Halifax based engineering firm that says it has developed a dredging proposal that could clean a major portion of the dangerously-polluted rivers in northwestern Ontario within 10 years.

Previous scientific estimates have said it would take 80 to 100 years for the system to purify itself, if left alone.

The company — CBLC Ltd. — wants federal approval for a pilot project down-river from Dryden Ontario's former Reed Ltd. paper mill, blamed in the 1960s for dumping almost 10 tonnes of mercury into the river system.

The substance has threatened the health of almost 1,000 Indians on two reserves — White Dog and Grassy Narrows — and has destroyed their fishing industry by contaminating fish in the hundreds of kilometres of inter-

locking water-ways west of Dryden.

While most other cleanup proposals have been rejected out of hand for being either impractical or astronomically expensive, Dr. Hugh Eisenhower, chief of research planning for Environment Canada's inland waters directorate, said in May that the CBLC proposal has received a "quite positive" recommendation.

The study, dated November 1981, estimates a pilot dredging and purification system would cost \$4.25 million and \$1.5 million to operate the first year. The mobile system would use a floating dredge to lift contaminated sediment from the river bottom by an auger. The sediment would then be transported to shore through a floating pipeline to a processing plant mounted on several road trailers.

This noxious substance would be burned after most of the water had been drained off and the vaporized mercury would be collected by an activated charcoal filter. When saturated, the filter could be trucked to a processing plant

where the mercury could be reclaimed.

The CBLC system has several advantages over other suggested methods of cleaning up the river system, the study notes.

Traditional dredging would churn up the river bottom and would require finding a safe land-disposal site for the contaminated sediment.

The CBLC system would not involve either action and would avoid the expense and social disruption of realigning the Wabigoon River and filling in the original river bed.

But the cleanup would still be a painstaking, slow process. If approved, designing and building the system would take about a year, James Axell, CBLC vice-president said.

And it would take a decade to decontaminate an 85-kilometre stretch of the Wabigoon River, from Dryden northwest to Clay Lake, the study says.

Eisenhower said it will take at least a month to complete the internal government review of the proposal's technical and economic feasibility.

The study has also been distributed to provincial environment experts for comment.

SPECIAL CONSTABLES

Both the Ontario and the Quebec provincial police forces have recently harvested new crops of Indian Special Constables to patrol the roads and lanes of their home reserves.

Each have received instruction in areas that soon will be their professional responsibilities, including: human relations, the Criminal Code of Canada, and the use of force and powers of arrest.

From Quebec come six new officers, two of them Inuit.

They are George Cheezo from Eastmain, Samuel House from Chisasibi, Ronnie Otter from Waswanipi and Edward Tapiatic from Chisasibi. From Povungnituk is Levi Amarualik and from Kuujuaq is Tommy Grey.

Ontario graduated four special constables; Paul McDougall from Cape Croker, Virgil Nahdee from Walpole Island, Herman Root from the Sauguen reserve and Wendell Brown from the Pic Mobert Band.



Levi Amarualik



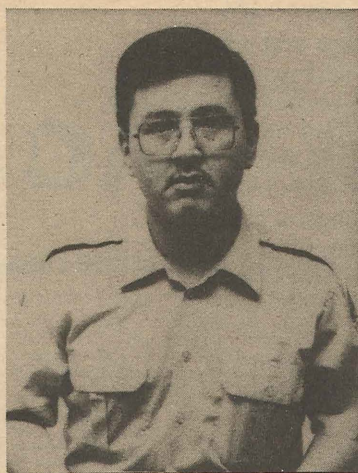
Virgil Nahdee



Herman Root



Wendell Brown



Tommy Grey



Paul McDougall

More photos on next page

CANCOM offers two packages

TORONTO, Ontario — Canadian Satellite Communications Inc. (CANCOM) has finally picked a Vice-President of Native Programming, Ross Charles, an Ojibway Indian.

Charles, a former community newspaper publisher, told Indian News that he is beginning immediately to bring together those organizations wanting to use the satellite signal for radio or television. The emphasis of Charles' approach to Native communications will be to provide media vehicles (radio and T.V.) located and suited to present and developing Native communications societies, newspapers, radio and television and cable programs.

"There is a great deal of Native talent out there, and I want to use it to help develop the best Native communications program possible," Charles said. "This is a real opportunity for all of Canada's Native people and organizations, to participate in something Native from start to finish."

"CANCOM" has an extremely flexible package for T.V. and radio reception, suitable for even the most remote location. "We even have a special rate structure for Native communities, and our service will probably become the greatest source of news and information for remote and underserved areas, as well as bringing in a good family entertainment," said Mr. Charles.

"The best way for anyone interested in radio and television service to get all of the answers quickly, is simply call one of our offices," suggests Charles. "I personally do not have all the technical answers, but my door is always open, and I am as close as the phone."

Canadian Satellite Communications (CANCOM) offices are located at:

Whitehorse	(403) 667-4222
Ottawa	(613) 232-4814
Edmonton	(403) 438-2690
Toronto	(416) 968-9180
Montreal	(514) 845-9208
Vancouver	(604) 272-2138

Nouvelle politique de revendications

par Rob Belfry
OTTAWA (Ont.) — C'est d'une façon bien mitigée que la politique des Affaires indiennes "libéralisée", à propos des revendications, a été accueillie lorsqu'elle a été annoncée ici en mai.

Les représentants des organismes autochtones qui étaient présents lors de la conférence de presse quand M. John Munro a annoncé la politique ont déclaré qu'il était bien difficile de voir les changements dans ce que le ministre fédéral a appelé une "libéralisation et clarification" de la politique de 1973.

Tout en accueillant avec plaisir l'addition de 1,5 million de dollars au fonds de 2,2 millions de dollars qui permet aux Bandes d'élaborer une position initiale en ce qui a trait à leurs revendications, les représentants n'ont malgré tout guère trouvé de quoi se réjouir.

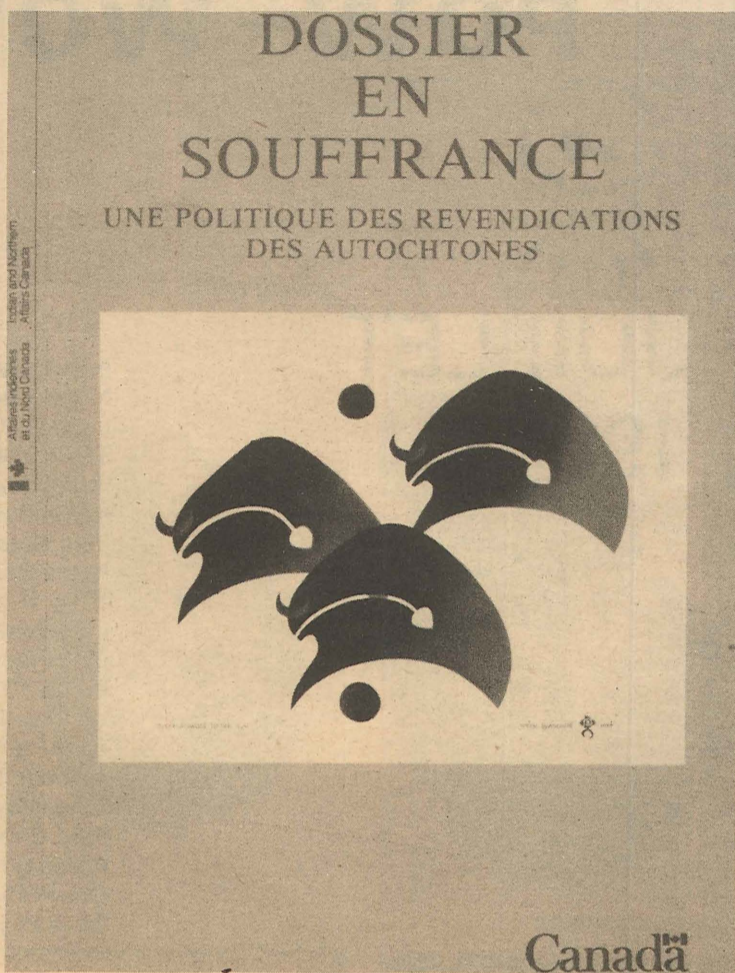
"C'est à peu près la même chose que leur (les Affaires indiennes) politique de 1973 "de déclarer un observateur autochtone qui n'était pas du tout impressionné.

Cependant, la nouvelle politique comporte trois changements. Premièrement: l'augmentation de 1,5 million de dollars au fonds, qui est répartie, non pas comme des subventions directes mais sous forme de contributions aux Bandes qui peuvent rendre compte de l'argent qu'elles dépensent à la Direction de la recherche des Affaires indiennes.

Deuxièmement: la politique dite des "Affaires en suspens" augmente le fonds d'emprunt auquel les Bandes peuvent s'adresser pour financer les négociations avec le gouvernement. L'argent de cette caisse — qui est remboursé à même les règlements en argent provenant de ces revendications spécifiques — a été multiplié par cinq, passant de 300 000 \$ à 1,5 million.

Enfin, le Bureau des revendications autochtones (BRA) des Affaires indiennes a élargi sa définition des revendications spécifiques, y ajoutant deux nouveaux types de revendication. Auparavant, seules les revendications à l'effet que le gouvernement n'avait pas rempli ses obligations juridiques et de traité vis-à-vis des Indiens étaient acceptées.

Par contre, la nouvelle politique permet aux Bandes de réclamer des terres qui ont été légalement prises par le gouvernement fédéral si ce dernier n'a pas fourni une compensation quelconque. De plus, les Indiens peuvent réclamer des terres que le gouvernement s'est acquises de façon frauduleuse.



Par le passé, les Bandes ne pouvaient pas revendiquer la fraude contre le gouvernement si elle avait eu lieu avant 1953. Avant cette date — et la promulgation de la Loi sur les responsabilités de la Couronne de 1953 — le gouvernement pouvait faire tout ce que bon lui semblait sans se préoccuper ni de la légalité de ses actes ni des compensations ultérieures.

Les représentants autochtones ont apprécié les deux augmentations financières, même si l'un d'eux a déclaré que les Affaires indiennes "peuvent se permettre d'augmenter le fonds d'emprunt — car il faut rembourser l'argent de toute façon". Mais, la plupart ont fait triste mine devant l'expansion de la définition, car on pouvait faire auparavant les deux types de réclamations supplémentaires que la nouvelle politique autorise maintenant.

M. Jim Gallo, directeur du Centre de recherches manitobain sur les droits des traités et les droits aborigènes a dit qu'il ne voyait pas d'un bon oeil le refus, par le gouvernement, d'abolir le Statut des limites si une revendication non résolue passe en cours.

C'est comme l'épée de Damoclès au-dessus de la tête des Indiens, a-t-il précisé. "Dès que l'on va en cour, ils sortent le Statut des limites."

D'autres ont fait remarquer que les clauses relatives à la compensation passent à côté de quelques graves questions. Elles ne disent pas si les compensations comprendront l'intérêt à partir de la période en question. Elles ne mentionnent pas non plus si l'on

considérera les dommages causés aux terres lorsque le BRA décide, avec le groupe des autochtones, du montant à verser.

Le directeur des revendications du BRA, J. Robert Goudy, a déclaré que ces questions ont été évitées parce que, dans bien des cas, tout dépend des "mérites individuels" de chaque cas. La politique est constituée de lignes directrices qui, selon lui, ne sont pas toutes des règles dures et immuables.

"Ce que nous devons faire, c'est laisser cela mûrir un peu", a-t-il déclaré.

"Il faut d'abord présenter les revendications qui cadrent dans cette politique... ensuite, entamons le dialogue.

"N'essayons pas de détruire tout le système des revendications en nous basant sur ces points-là."

Toujours au cours de la conférence de presse, M. Munro a déclaré que la politique avait été mise au point à partir de discussions tenues avec les Bandes et que tout le monde ne serait pas satisfait avec ce qui avait été mis par écrit.

Jusqu'à présent, le BRA a reçu 250 revendications spécifiques. Cela comprend 73 demandes qui étaient déjà en négociation, 80 à l'étude et 55 considérées comme pouvant être résolues sans négociation formelle.

M. Munro a dit que le nombre de revendications allait certainement s'accroître, ce qui pourrait coûter en fin de compte des "centaines de millions" de dollars au gouvernement.

Nouvelles en bref...

QUEBEC (Qc) — Quatre policiers provinciaux du Québec ont été absous du blâme à la suite d'une enquête sur une plainte qu'ils avaient menacé sans raison, de leur revolver, deux policiers indiens de la réserve de Restigouche, l'été dernier.

Dans leur déclaration à la barre, deux des officiers provinciaux ont dit que la nuit était noire et que les phares de la voiture de police indienne les a aveuglés. Ils ont baissé leurs armes dès qu'ils ont reconnu la police indienne.

VANCOUVER (C.-B.) — Les petites communautés nordiques de Bella Bella, Namu, Bella Coola et Ocean Falls seront desservies par Waglisla Air — la première ligne aérienne autochtone de la Colombie-Britannique dont des Indiens sont propriétaires. Vivian Wilson et son fils Billy, membres de la Bande indienne de Waglisla sont les actionnaires majoritaires.

Le gestionnaire de la Bande, Cam Brown, a déclaré que sa Bande, qui compte 1 350 membres, veut la ligne aérienne afin d'avoir droit à d'autres sommes d'argent du gouvernement pour construire un aéroport à Bella Bella.

BROCHET (Man.) — Vingt-et-un résidents de ce village indien ont été priés de quitter les lieux par le chef Philip Bighetty, lorsqu'une fête de fin de semaine a dégénéré.

Dans la liesse, la résidence d'un instituteur a été cambriolée et l'instituteur même a été assailli un peu plus tard, souffrant de blessures mineures au visage. Dix hommes ont été arrêtés et comparaitront en cour provinciale.

EDMONTON (Alb.) — Les statistiques indiquent qu'uniquement deux étudiants de la Bande indienne d'Alexander sont sortis avec un diplôme de l'école secondaire de cette ville au cours des 15 dernières années. Les parents s'inquiètent et pensent à changer la situation. En juillet, la communauté au nord-ouest d'Edmonton deviendra la troisième bande albertaine à assumer un contrôle total de l'éducation locale.

OTTAWA (Ont.) — Un document "secret" du cabinet révèle que le fonds fédéral réservé à la recherche constitutionnelle par les groupes autochtones pourrait ne pas suffire devant la demande des sommes d'argent que réclament les organismes.

On y recommande que la Fraternité nationale des Indiens (qui s'appelle maintenant l'Assemblée des premières nations), le Conseil autochtone du Canada et le Comité inuit sur les questions nationales n'obtiennent que 348 000 \$ entre eux tous pour la période d'avril, mai et juin. Le document recommande le même montant pour juillet, août et septembre si l'on n'a pas réglé d'ici là la question du financement à plus long terme.

VANCOUVER (C.-B.) — Le juge Martin Taylor de la Cour suprême de la C.-B. a déclaré que les droits individuels, comme la liberté de parole ou l'exclusion de toute action policière arbitraire, ne sont pas totalement protégés en vertu de la nouvelle Constitution du Canada, car ils peuvent être retirés sur un vote majoritaire d'une législature.

Seuls les droits aborigènes, qui s'appliquent uniquement aux Indiens, aux Inuit et aux Métis, sont complètement en chassés contre toute violation par le gouvernement, a-t-il déclaré.

Munro

(suite de la page 3)
au 31 mars 1981, 385 bandes au Canada administraient elles-mêmes des programmes dans les réserves. Aujourd'hui, la plupart des bandes offrent des programmes sous la direction de leur conseil. En Colombie-Britannique par exemple, 60 p. 100 du budget régional des Affaires indiennes sont actuellement gérés par des bandes ou des associations indiennes. Dans le secteur de l'expansion économique, le gouvernement fédéral a réservé 358 millions de dollars qui serviront essen-

tiellement à des projets autochtones. Le budget de novembre prévoyait 345 millions de dollars à ce chapitre. Un montant supplémentaire de huit millions de dollars avait été affecté l'année dernière pour s'assurer que certaines initiatives particulièrement intéressantes ne seraient pas abandonnées faute de fonds. En outre, on avait prévu cinq millions de dollars pour aider les Indiens à tirer parti des grands projets de mise en valeur.

En terminant, j'espère que nous pourrions créer et maintenir un esprit de collaboration dans nos discussions sur les questions importantes

Community News

Quebec, Que. — Four Quebec provincial policemen were absolved of blame following investigation of a complaint that they needlessly pointed revolvers at two Indian police officers from the Restigouche reserve last summer.

Two of the provincial officers testified it was dark and headlights from the Indian police car blinded them. They said they lowered their guns when they recognized the Indian police.

Vancouver, B.C. — The small northern communities of Bella Bella, Namu, Bella Coola and Ocean Falls will be served by Waglisla Air — British Columbia's first native Indian-owned airline. Vivian Wilson and his son Billy, members of the Waglisla Indian Band are the majority shareholders.

Band manager Cam Brown says the 1,350-member band wants the airline so it can qualify for more government money to build an airport at Bella Bella.

Brochet, Man. — Twenty-one white residents of this Indian village were urged to leave by Chief Philip Bighetty when a weekend spree got out of hand.

During the disturbance, a teacher's residence was broken into and later the male teacher was assaulted and suffered minor facial injuries. Ten males were arrested and will appear in provincial court.

Edmonton, Alta. — Statistics show that only two students from the Alexander Indian Band have graduated from high school in the last 15 years and concerned parents are working on a scheme to change that. In July, the community northwest of Edmonton will become the third Alberta band to assume full control over local education.

Ottawa, Ont. — A "secret" cabinet document reveals that federal funds for continued constitutional research by native groups could fall far short of the amount requested by organizations.

It recommends that the National Indian Brotherhood (now the Assembly of First Nations), the Native Council of Canada and the Inuit Committee on National Issues get just \$348,000 between them for the period April, May and June. The document recommends the same amount be allocated for July, August and September if longer-term funding hasn't been settled by then.

Vancouver, B.C. — Justice Martin Taylor of the B.C. Supreme Court says that individual rights, such as free speech or freedom from arbitrary police action, are not fully protected under Canada's new Constitution as they can be removed by a majority vote of a legislature.

Only aboriginal rights, which apply solely to Indian, Inuit and Metis people, are fully entrenched against government infringement, he says.

HALF BREED

Such a powerfull word
and yet it causes
So much pain
for those who use it

When whitemen talk
you're Indian
when Indians talk
you're white
yet my soul cries
I'm both

People look at you differently
and whitemen say
"Some of my best friends are Indian"
What the hell does that prove?
"Some of my best friends are white"
I tell them

They all say how lucky
Indians are to get so much

for nothing
what about our freedom?
and the people who were
killed, beaten and raped?

What about Wounded Knee?
what about broken treaties?
is that also a free gift?
No it's part of every Indian
that's why they still fight
for their people

We are a people us
"Halfbreed"
because we see the
mistakes both side have
made

The past cannot be changed
but it can be remembered

to serve as an example
for our future

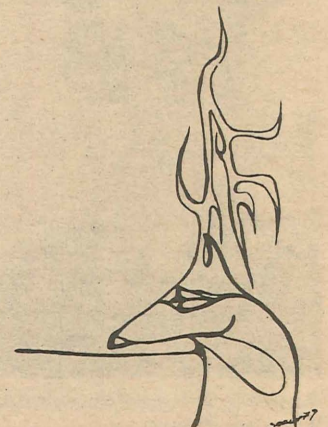
I see Indians and whites
through the eyes of both
such tragedy has preyed upon
a once strong race
booze, drugs and lost ways

The language is dying
the old people forgotten
and the young ones
so confused

But it is us halfbreeds
who cannot belong
who cannot help
our people understand
how our forefathers would weep
at our own destruction

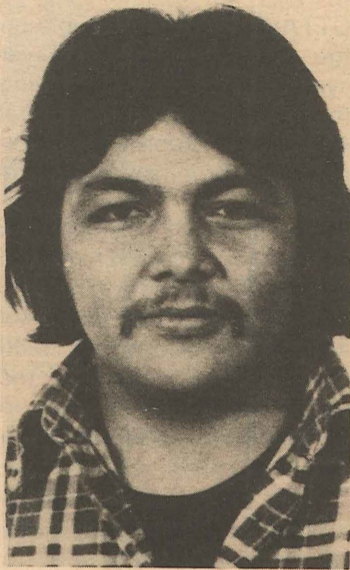
we must survive
it is our right!

by Mary Carmichael



Special

(continued from page 7)



Samuel House



Edward Tapiatic



George Cheezo



Ronnie Otter

NAMES IN THE NEWS

Indian artist **Henry Hunt** and his son **Tony Hunt** have been honored by the University of British Columbia Alumni Association by being made honorary life members. The Hunts are masters of contemporary southern Kwakiutl sculpture . . . **Syl O'Hara**, the Ministry of Revenue's director of investigation, says that cigarettes sold illegally in Metro Toronto may have cost the province more than \$17 million in lost tobacco tax last year. "About one in five packages sold in Metro are smuggled from Alberta or sold illegally by (Ontario's) native Indians," he said . . . **Andrew Clifford Maracle**, a resident of the Tyendinaga Indian Reserve, has been ordered to pay the Ontario Provincial Government nearly \$1 million in unpaid tobacco taxes. He was charged under the provincial Tobacco Tax Act with selling tobacco for resale purposes without holding a wholesale dealer's permit . . . Employment Minister **Lloyd Axworthy** said he was distressed to learn about a memo instructing Winnipeg staff not to promote affirmative action programs to assist natives, women and the handicapped. He has asked for a full investigation as to the purpose of the memo . . . **Lena Friesen**, executive director of the Indian and Metis Friendship Centre in Winnipeg, says the Children's Aid Society of Winnipeg is harming native children and their families and should be disbanded . . . **Justice Thomas Berger**, of the British Columbia Supreme Court, is getting support from native leaders in the matter of judicial review. The inquiry stems from Berger's criticism of Prime Minister **Pierre Trudeau** and the premiers of the nine English-speaking provinces for dropping aboriginal rights during their bargaining for a constitutional accord last November . . . **Louis (Smokey) Bruyere**, president of the million-member Native Council of Canada, has condemned Prime Minister Trudeau for saying there shouldn't be different categories of Canadians. Trudeau has told the Commons he hopes aboriginal rights can be defined "in a way that doesn't distinguish between ethnic groups" . . .



INDIAN COUNTRY NAMES

MANITOUWADGE, ONT. — Probably derived from an Indian word meaning "mountain of the spirit." A nearby lake bears the same name.

OTTAWA, ONT. — Derived either from the Ottawa Indians who used the Ottawa River as a trade route or from adawe, an Indian word meaning "to trade."

POKIOK, N.B. — Indian for "running out through the narrows."



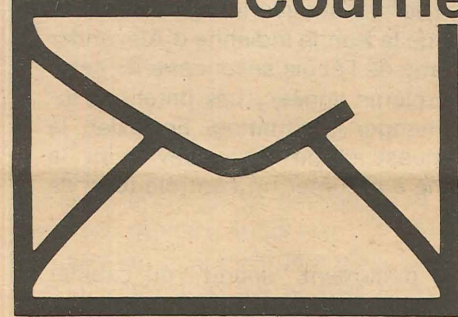
POURQUOI PAS LES RELATIONS AUTOCHTONES/ CANADIENNES?

Le secteur-thème des relations autochtones/canadiennes est un programme interdisciplinaire unique d'étude et de recherche de la Faculté des études sur l'environnement de l'université York. Les étudiants de ce secteur-thème poursuivent une maîtrise sur l'environnement en insistant particulièrement sur les relations entre le peuple autochtone et la société canadienne dans son ensemble, leurs organismes et leurs institutions. Les sujets particuliers comprennent, par exemple, le développement économique, la planification, les valeurs culturelles, les revendications territoriales, etc. Le matériel n'est disponible qu'en anglais.

Plus plus de détails, veuillez communiquer avec:

Peter Homenuck
Coordinateur
Secteur-thème des relations autochtones/canadiennes
Faculté des études sur l'environnement
Université York
(416) 667-3281

Courrier



Cher rédacteur,

Ayant reçu l'invitation d'exprimer librement le sujet qui m'amène à vous aujourd'hui, j'espère qu'il vous sera possible d'éditer ma lettre. Je suis Métis de par mes origines, et à la recherche de ma mère, qui me donna le jour, un lundi 22 août 1949, à l'hôpital de la Miséricorde de Montréal. Ma grand-mère indienne maria un blanc, mourru (sic) à 55 ans, et celui-ci à 65 ans d'une maladie cardiaque, seuls détails les concernant.

Ma mère avait 35 ans à ma naissance, 5'8", 195 lbs, cheveux et yeux noirs, bilingue. Lors de ma naissance, son mari était hospitalisé depuis nombres d'années. Son conjoint, sois mon père, avait 37 ans, 5'7", 145 lbs, cheveux et yeux bruns, journalier, marié. D'après la description, je lui ressemblerait, enfin pour les cheveux les yeux et je ne fais que 5'4".

Tout ceci vous semble peut-être bien technique, avec raison, mais croyez-moi, si je rajoute qu'un besoin inqualifiable anime mes dimanches. L'un de mes dossiers se trouve présentement entre les mains de M. Gourdeau sous-ministre des affaires indiennes et inuits au gouvernement du Québec. Un article doit paraître sous peu dans une revue bien connue des indiens "Ren-

contre" traduit anglais-français-cri etc . . .

* * *

Il se fait tard, le temps passe si vite qu'il me serait doux de rencontrer tes yeux, d'entendre ta voix. Je ne suis pas là en juge mère, mais en femme adulte qui désire (sic) te savoir. Je suis fière de mes origines indiennes et veut te le dire et je veux également que tu saches qu'au plus profond de mes entrailles toujours tu resteras.

A l'époque, je portais le nom de Marie Pierrette Morrisette, jusqu'à mon adoption à Sherbrooke "transféré (sic) à 6 mois" à 14 mois. Je fus choyée par mes parents, mon père est décédé, ne regrette en rien ta décision, mais là, à 33 ans j'aimerais te découvrir, te faire connaître mes deux enfants mon fils de 6 ans 1/2 et ma fille de 2 ans, que j'élève seule depuis leurs naissances.

Tend l'oreille maman, que ton regard pénètre le mien jusqu'à l'âme, fait que la couleur de ma peau et ma chevelure fine et droite soient la concrétisation de mon rêve à ta venue vers moi. La paix m'habite au 22 août de chaque année qui symbolise pour moi, le lien direct de nos deux vies sois (sic) ma venue sur cette planète.

Il te sera sans doute curieux de m'entendre dire que je

POW-WOWS

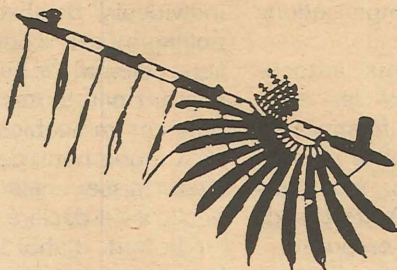


JUILLET 1982



- Pow-Wow du Centre Indien de N'Amerind
London, Ontario
3 et 4 juillet
- Pow-Wow de la réserve Indienne de Kettle Point
Parc Kettle Point Ball
Kettle Point, Ontario
10 et 11 juillet
- Pow-Wow de Walpole Island
Parc High Banks
Route 40
Walpole Island, Ontario
16, 17 et 18 juillet (service ferry de Algonac Michigan)
- Pow-Wow Grand River
Parc Chiefswood
Réserve Indienne des Six Nations
Ohsweken, Ontario
24 et 25 juillet

AOÛT 1982



- Spectacle Indien des Six Nations
Théâtre de la Forêt des Six Nations
Ohsweken, Ontario
6 et 7; 13 et 14; 20 et 21 août
(le programme commence au crépuscule)
- Pow-Wow du Centre Indien de Hamilton
Parc Dundas
Dundas, Ontario
14 et 15 août
- Pow-Wow de la réserve Indienne de Ft. William
Thunder Bay, Ontario
14 et 15 août
- Pow-Wow Chippewa of the Thames
Parc Chippewa Ball
R.R. n° 1
Muncey, Ontario
21 et 22 août

SEPTEMBRE 1982

- Pow-Wow Moravian
Parc Moravian Ball
Thamesville, Ontario
4 et 5 septembre

t'aime et ne te souhaite que tendresse, que ton regard illumine tout ce qui l'entoure. Projette-moi ta lumière, mère! Oh! . . . dite-moi mère, es-ce (sic) que grand-mère fut l'une des pionnières des temps jadis, vivait-elle au soleil et au vent, avait-elle la sagesse de nos ancêtres?

Ta fille Pierrette

* * *

Je reçois Nouvelles In-

diennes, que les grands esprits de nos ancêtres entendent mon appel et me procure la sagesse et courage devans (sic) les calamités de la vie et fasse qu'il en est bien ainsi, que je retrouve enfin la partie manquante pour le repos de mon esprit . . . ma mère, mes origines, mon clan, mes tripes, mon essence.

Merci de m'avoir lu

*notes du rédacteur,

Nous espérons que la reproduction intégrale de cette requête adressée directement à votre mère portera fruit.

NOMS INDIENS AU CANADA

HEAD-SMASHED-IN (ALB.): les Indiens y attiraient les bisons au sommet d'une très haute falaise; au pied de la falaise, les os des bisons s'entassaient sur 35 pieds de haut.

KAMLOOPS (C.-B.): d'un mot indien signifiant "point de rencontre des eaux" ou "lieu de rencontre".

KAMSACK (SASK.): du nom d'un Indien de la région qui s'appelait Kamsack Friday.

KITIMAT (C.-B.): du nom des Indiens Kitimaat, "le peuple de la neige".